
Rapport au Premier ministre et à la ministre de la
transformation et de la fonction publiques

Carine Chevrier

Présidente des jurys des concours d'entrée à l'Ecole Nationale d'Administration 2021

Janvier 2022

Remerciements

Je remercie M. le Premier ministre et Mme la ministre de la transformation et de la fonction publiques qui, par plusieurs arrêtés en date du 2 juin 2021, m'ont confiée la présidence des jurys des concours d'entrée à l'École nationale d'administration 2021.

Je remercie également M. Patrick Gérard, directeur de l'École nationale d'administration, pour m'avoir proposée à la présidence de ces jurys. En tant que haut-fonctionnaire de l'État, ex inspectrice générale des affaires sociales et conseillère d'État, ayant œuvré depuis 20 ans dans divers établissements publics et administrations du champ des politiques sociales d'une part, ancienne déléguée à l'emploi et à la formation professionnelle au ministère du travail d'autre part, mon parcours m'a conduit à appréhender de près les enjeux de recrutement et de gestion des ressources humaines dans notre pays et à régulièrement interroger ceux particulièrement liés à haute fonction publique d'État qui embrasse quantités de métiers allant de la stratégie, la conception, la transformation, la négociation, la représentation et le déploiement des politiques publiques à la gestion des ressources qui y sont dédiées. Son soutien constant jusqu'à son départ au 31 août 2021 a été particulièrement précieux en particulier dans un contexte sanitaire encore incertain. Je souhaite à Maryvonne Le Brignonen qui a pris ses fonctions de directrice de l'Institut national du service public, créé au 1^{er} janvier 2022, de belles réussites dans la transformation de l'école.

Mes remerciements s'adressent enfin à Michèle Bornert et son équipe qui ont su orchestrer avec rigueur et détermination les différentes étapes de ces concours. Il convient de souligner l'appui dispensé par Marcel Proulx, ancien directeur de l'École nationale d'administration publique du Québec, qui s'est révélé utile pour l'épreuve d'entretien, en particulier pour en définir les critères d'évaluation. Par ailleurs, la formation à la non-discrimination portée par Marc Chastanet aux jurys des épreuves orales est de grande qualité et indispensable à la conduite de ces épreuves.

Ma reconnaissance va bien sûr aux membres des différents jurys pour leur implication dans l'organisation et l'évaluation des épreuves écrites et orales de ces concours ainsi que dans les délibérés et avec lesquels j'ai pu partager l'enthousiasme, la fierté et l'humilité que suscite la présidence de tels concours. J'ai eu enfin l'immense privilège d'être entourée de deux assessseurs de grande qualité : Estelle Barthélémy, entrepreneure sociale, spécialiste des ressources humaines et du recrutement et engagée de longue date dans la lutte contre les discriminations et Alain Triolle, haut fonctionnaire de l'État, inspecteur général des finances, ancien préfet et également ancien directeur au sein de ministères régaliens. Leur fort engagement depuis le mois de mars dernier dans l'organisation de ces concours, nos appétences communes pour le recrutement et pour l'État et nos complémentarités de points de vue ont permis d'évaluer avec convergence et le plus de justesse possible les candidates et les candidats.

Mes dernières pensées visent enfin tous les candidates et candidats des concours 2021 dont l'investissement, quel que soit le résultat, est à saluer pleinement.

Avertissement

Ce rapport et son annexe qui rassemble les commentaires des membres des jurys pour l'ensemble des épreuves écrites ou orales de ces concours n'engage que leurs auteurs.

Les concours 2021 ont permis un recrutement de grande qualité

Quelques éléments de contexte

L'organisation des concours 2021 est intervenue dans un contexte général marqué par la transformation de l'encadrement supérieur de l'État annoncée par le Président de la République lors de la convention managériale de l'État du 8 avril 2021 et portée par l'ordonnance n° 2021-702 du 2 juin 2021 portant réforme de l'encadrement supérieur de la fonction publique de l'État qui a fixé le cadre et les principes de cette réforme.

L'impact pour les impétrants des concours 2021 est immédiat en ce qu'ils intègrent, à compter du 1^{er} janvier 2022, l'Institut national du service public (INSP) appelé à devenir une école d'application d'excellence ouverte au monde académique et de la recherche, en France comme à l'international, disposant d'un tronc commun à 14 écoles de service public.

Le deuxième impact pour les lauréates et lauréats 2021 est lié à l'évolution du déroulement des carrières des cadres supérieurs de l'État et la situation à leur sortie de l'école en octobre 2023. Le corps interministériel des administrateurs de l'État, créé à compter du 1^{er} janvier 2022, intègre désormais le corps des administrateurs civils et celui des conseillers économiques et, à compter du 1^{er} janvier 2023, les membres de plusieurs corps existants qui en auront fait le choix, notamment des corps des préfets et sous-préfets, des corps diplomatiques (conseillers des affaires étrangères et ministres plénipotentiaires), des administrateurs des finances publiques et des corps d'inspection générale.

Le deuxième élément de contexte a trait à l'épidémie de Covid-19, qui si elle n'a pas empêché la tenue de l'ensemble des épreuves comme en 2020, a conduit à aménager la tenue des épreuves orales en ce qu'elles n'étaient pas ouvertes au public et se sont tenues masquées.

Les concours 2021 dans leur contenu étaient enfin marqués par :

- ↳ la première session du deuxième concours externe spécial dit concours externe « talents » institué par l'ordonnance n° 2021-238 du 3 mars 2021 favorisant l'égalité des chances pour l'accès à certaines écoles de service public et le décret n° 2021-239 du 3 mars 2021. Le nombre de places offertes à ce concours, qui ne peut être inférieur à 10% ni supérieur à 15% du nombre de places du concours externe, a été fixé à 6 lauréats. Pour cette session 2021, le principe arrêté par le ministère était que les candidats composaient sur les mêmes sujets et étaient corrigés ou examinés par un même jury. Dans cette configuration, la quasi-totalité des candidats inscrits au concours externe « talents » étaient également inscrits au concours externe ;
- ↳ la troisième session du concours externe spécial créé par le décret n°2018-793 du 14 septembre 2018 réservé aux titulaires d'un diplôme de doctorat ou d'une qualification reconnue comme équivalente à ce diplôme et appelé communément concours « docteurs ». Ouvert cette année dans la spécialité « sciences de la vie », il visait 4 lauréats.

Les concours correspondant aux quatre voies d'entrée à l'ENA (externe et deuxième concours externe « talents », interne, troisième concours, concours « docteurs ») ont été organisés simultanément et supervisés par quatre jurys dont la présidence et les deux assesseurs étaient communs.

Au total, 89 places ont été offertes pour constituer la promotion 2022-2023 de l'Institut national du service public.

Des concours 2021 attractifs et hautement sélectifs

Des concours attractifs

Les concours 2021 de l'École nationale d'administration ont été particulièrement attractifs, s'inscrivant là dans l'évolution observée depuis 2011¹. En 2021, 998 candidats étaient ainsi présents au dernier jour des épreuves sur les concours externes, interne et troisième concours contre 865 en 2020. Avec la prise en compte du concours « docteurs » pour lequel le nombre d'inscriptions peut varier au vu de la dominante retenue, l'édition 2021 a compté 1 769 personnes inscrites et 1 132 candidats présents.

Concours externe et/ou Talents	2017	2018	2019	2020	2021
Inscrits	924	1022	1023	984	1025
Présents 1er jour	546	613	635	604	674
Présents 5ème jour	528	592	612	590	651
Absentéisme au 1er jour des épreuves (%)	40,90	40	37,92	38,61	34,24

Concours interne	2017	2018	2019	2020	2021
Inscrits	336	350	335	344	415
Présents 1er jour	225	225	222	220	270
Présents 5ème jour	220	219	218	215	265
Absentéisme au 1er jour des épreuves (%)	33	35,71	33,73	36	34,94

Troisième concours	2017	2018	2019	2020	2021
Inscrits	108	146	143	130	137
Présents 1er jour	67	85	83	64	85
Présents 5ème jour	65	83	83	60	82
Absentéisme au 1er jour des épreuves (%)	37,96	41,78	41,96	50,77	37,96

Ainsi, la transformation de la haute fonction publique annoncée pendant la préparation et avant la clôture des inscriptions n'a pas permis d'observer un effet démobilisateur ni sur le

¹ CF. rapport Bassères – décembre 2021 : « Entre 2011 et 2021, l'augmentation observée est de +6% avec 998 candidats présents au dernier jour des épreuves en 2021 sur les concours externe, interne et troisième concours ».

nombre d'inscrits, ni sur le présentisme aux épreuves qui sont au contraire l'un et l'autre à la hausse pour l'ensemble des concours.

Cette augmentation du nombre de candidats présents, marquée pour les concours externes et le troisième concours, s'appuie sur une hausse significative de + 21,6 % des candidats présents au concours interne par rapport au nombre moyen observé de présents au cours des 4 dernières années, cette hausse de l'attractivité pouvant s'expliquer par les dispositions du décret du 27 novembre 2020, qui garantissent aux fonctionnaires devenant élèves de l'ENA le maintien de leur rémunération antérieure. Elle a pu également être soutenue par la suppression des limites au nombre de présentations aux concours et examens de la fonction publique précisée par le décret n°2021-334 du 26 mars 2021. Enfin, il convient de prendre en compte la création du deuxième concours externe spécial « talents » qui, doté de 6 places, a pour objet de susciter de nouvelles candidatures sans que l'effet ne soit toutefois évident à mesurer cette année.

Une édition 2021 très sélective

Au total, sur les 1 769 personnes qui se sont inscrites et les 1 132 qui ont passé les épreuves écrites, 218 ont été déclarées admissibles et 89 admises (5% des inscrites et 7,9 % des présentes).

	Concours externe et / ou Talents	Concours interne	3 ^{ème} concours
Présents au dernier jour des épreuves écrites	651	265	82
Nombre d'admissibles	109	70	22
Nombre d'admis	46	32	7
Sélectivité *	1 /14	1 / 8	1 / 12

* nombre d'admis / nombre de présents à la dernière épreuve d'admissibilité

Pour toutes les voies, les concours 2021 sont marqués par un taux de sélectivité particulièrement élevé.

Au-delà des chiffres, il convient de souligner la grande qualité des profils présents notamment à l'admissibilité, mettant là en évidence l'existence d'un vivier conséquent.

Une forte sélectivité et un certain classicisme académique pour les concours externes.

Le taux de sélectivité observé est élevé avec un taux de 1 pour 14 pour les concours externes pris globalement, taux qui s'inscrit dans la droite ligne des taux observés précédemment. Les concours externes ont permis de recruter 40 lauréats pour le concours externe et 6 lauréats pour le concours externe « talents ».

Malgré un concours ouvert aux candidats titulaires d'un diplôme national sanctionnant au moins trois années d'études supérieures ou d'un autre titre ou diplôme équivalent, les élèves recruté(e)s ont dans les faits un master ou équivalent.

La voie externe démontre une homogénéité dans le parcours académique des impétrants, les cursus en sciences politiques et/ou en droit étant dominants. Les candidates et candidats admissibles et admis sont majoritairement issus, pour les concours externe et externe « talents », des Instituts d'études politiques (en particulier de l'IEP de Paris) et des Ecoles normales supérieures (ENS « Ulm » mais également ENS Paris-Saclay ou ENS Lyon) et pour une toute petite proportion de cursus dans des Ecoles de commerce (HEC), quasiment systématiquement exercés en parallèle de leur formation à l'IEP ou à l'ENS. Quelques personnes affichent une formation universitaire majoritairement en droit ou parfois en littérature ou philosophie. Le jury constate qu'il n'y a que très peu de candidates ou candidats issus de parcours scientifiques ou d'école d'ingénieurs.

L'extrême concentration des parcours académiques sur des formations juridiques ou sciences politiques soulève une interrogation au regard des besoins sur les champs économiques, sociaux et technologiques sur lesquels l'Etat est aujourd'hui mobilisé.

RECOMMANDATION 1 : pour la voie externe, l'enjeu de structuration de viviers très en amont, à un niveau L3 ou M1, au sein des universités en sciences ou en économie ainsi qu'auprès des écoles d'ingénieurs ou de commerce, apparaît indispensable. Dans la même perspective, l'organisation de combinatoire en M1 ou M2 de cursus mixtes préparant aux carrières administratives serait d'un grand intérêt. Une sensibilisation aux carrières publiques auprès de lycéens réalisant des filières d'excellence en métropole comme en Outre-mer est enfin une piste sérieuse de constitution de viviers de recrutements par cette voie. Il s'agit évidemment d'un effort sur plusieurs années visant des résultats tangibles dans la durée.

Un concours interne plus sélectif que les autres années et dont la dimension promotion interne reste insuffisante

Le taux de sélectivité est en progression pour le concours interne du fait de l'augmentation des inscrits et des présents pour cette année 2021 et s'établit à 1 pour 8, soit le taux le plus élevé depuis 2014 avec 265 personnes présentes, 70 admissibles et 32 admises.

Le concours interne est ouvert aux « *fonctionnaires et agents de l'Etat, des collectivités territoriales et des établissements publics qui en dépendent (...) ainsi qu'aux militaires et aux magistrats (...) ainsi qu'aux agents en fonctions dans une organisation internationale intergouvernementale. Les candidats doivent justifier de 4 ans au moins de services publics.* »².

Les lauréates et lauréats affichent des parcours variés avec un bon tiers de fonctionnaires attachés ou inspecteurs des finances publiques ou des douanes de l'Etat, une proportion significative d'agents non titulaires de l'Etat et quelques professeurs. Les candidates et candidats admissibles et admis sont majoritairement issus des administrations en charge de l'économie et des finances, de l'intérieur, de la défense, des affaires étrangères et aussi parfois de collectivités territoriales et de l'univers hospitalier.

² Article 10 du décret n° 2015-1449 du 9 novembre 2015.

Ce sont des personnes affichant généralement une plus grande maturité et diversité de parcours que les externes, avec une bonne connaissance de l'administration et des premières expériences en management de petites équipes.

Il convient toutefois de noter que le concours ne remplit plus suffisamment sa mission de promotion interne lorsqu'il conduit à intégrer des profils justifiant en réalité de courtes expériences professionnelles et se préparant dès trois ans et demi d'expériences au cycle préparatoire à l'Institut de la gestion publique et du développement économique (IGPDE). Pour ces profils, le coût pour les finances publiques de ces intégrations « expresses » (coût de la formation et maintien de la rémunération du fait du détachement) peut sembler disproportionné au regard de la finalité de ce concours qui a vocation à capitaliser sur des parcours expérimentés. Enfin, il y a là une contradiction avec les enjeux d'allongement des carrières et de l'accès au principalat prévu par l'article 19 du décret n° 2011-1317 du 17 octobre 2011 portant statut particulier du corps interministériel des attachés d'administration de l'Etat³. Seul un lauréat avait ainsi le principalat.

RECOMMANDATION 2 : au vu de ce constat et de la finalité de cette voie de concours qui est d'accueillir des parcours plus expérimentés mais également de fait plus variés, il est recommandé de porter la condition d'ancienneté pour y prétendre de 4 à 6 années de services publics.

Le troisième concours, un vivier conséquent et d'un grand intérêt

Le troisième concours présente un taux de sélectivité en forte croissance s'établissant à 1 pour 12 ce qui constitue un retour aux taux observés en 2011 et 2012 avec 82 personnes présentes, 22 admissibles et 7 admises.

Créée par la loi n°83-26 du 19 janvier 1983, la troisième voie d'accès à l'ENA visait à recruter les titulaires d'un mandat politique, syndical ou associatif. Supprimée en 1986, le troisième concours a été créé par la loi n°90-8 du 2 janvier 1990 et ouvert aux professionnels venus de l'entreprise et du secteur associatif ainsi qu'à des élus, justifiant d'au moins huit années d'expérience.

Les lauréates et lauréat de cette année présentent des profils variés, trois d'entre eux étant issus du monde de l'entreprise ou du conseil, les autres ayant des parcours associatifs, éducatifs ou de collaborateurs parlementaires, ce qui constitue une évolution, deux d'entre eux étant demandeurs d'emploi lors de la passation du concours. Aucun(e) n'est élu(e) parmi les admis mais certains profils étaient présents à l'admissibilité.

Ce concours constitue un indéniable vivier pour la haute fonction publique puisqu'il attire des parcours variés ayant des expériences à l'international comme en France, en province comme à Paris, des candidatures ayant un sens de l'intérêt général particulièrement fort et souvent déjà de solides expériences managériales.

³ Les intéressés doivent justifier, au plus tard le 31 décembre de l'année au titre de laquelle le tableau d'avancement est établi, avoir accompli au moins trois ans de services effectifs dans un corps civil ou un cadre d'emplois de catégorie A ou de même niveau et avoir atteint le 5e échelon du grade d'attaché.

RECOMMANDATION 3 : au vu de ce vivier particulièrement riche, il est recommandé d'augmenter le nombre de lauréats pour cette voie d'intégration au moins de 7 à 8.

RECOMMANDATION 4 : La condition d'ancienneté à 8 années n'a pas posé de difficultés particulières mais il peut être recommandé, dans le cadre d'un alignement avec la durée de certains mandats électifs et au vu de la recommandation formulée sur le concours interne, de porter la condition d'ancienneté à 6 ans au lieu des 8 actuelles. Toute proposition en deçà ne serait pas adaptée.

Le concours spécial « docteurs » option Sciences de la vie, un recrutement vivifiant et de grande qualité

Pour le concours spécial « docteurs », le taux de sélectivité constaté s'établit à 1 pour 34 ce qui en fait le concours le plus sélectif même si ce taux était en deçà des taux observés les années précédentes sur les autres disciplines.

Concours spécial réservé aux docteurs	2019 « Sciences de la matière et de l'ingénieur »	2020 « Sciences humaines et sociales »	2021 « Sciences de la vie »
Inscrits	234	317	192
Présents	170	218	134
Absentéisme le jour de l'épreuve d'admissibilité (%)	27,35	31,23	30,21
Admissibles	12	18	17
Places pourvues / places offertes	3 / 3	4 / 4	4 / 4
Sélectivité (admis/présents à l'épreuve écrite)	1 / 55	1 / 55	1 / 34

Les quatre élèves recrutés sont titulaires d'un doctorat en biologie ou physique obtenu en parallèle d'un solide parcours académique (ENS Lyon, Agro Paris Tech, Supélec), complété par des expériences professionnelles en enseignement ou en recherche. Leurs travaux de thèse ont fait l'objet de publications. Le jury s'est étonné de la présence de docteurs en droit parmi les personnes admissibles alors que le dossier proposé était particulièrement scientifique, ce qui est une incongruité et invite à « forcer » la dimension experte des dossiers proposés.

Outre ces compétences intellectuelles reconnues, ce concours attire de très bons professionnels, ayant déjà démontré des aptitudes managériales. Les engagements professionnels des lauréates et lauréats attestent d'une capacité à se projeter dans des collectifs de travail.

RECOMMANDATION 5 : au vu du vivier observé et de la grande qualité des profils, il est recommandé d'augmenter le nombre de places à ce concours de 4 à 6 lauréats.

Un recrutement 2021 de grande qualité

Des aspirations communes au service de la chose publique et de l'action

Le jury tient à insister sur les caractéristiques communes constatées chez bon nombre de candidates et candidats et chez les lauréates et lauréats 2021.

Les candidates et candidats admissibles ont témoigné d'un engagement au service de la chose publique qui n'est jamais apparu, lors de l'épreuve d'entretien, ni feint ni fabriqué. Certains tirent cet engagement d'un vécu assis sur un parcours de vie qu'il soit familial, scolaire ou professionnel qui les a conduits vers le service de l'Etat. Pour tous, il est apparu une conscience de l'intérêt général forte et ancrée qui s'est, même chez les plus jeunes, traduite par exemple par des engagements associatifs forts, de nombreuses expériences de tutorat ou de mentorat dans des programmes visant notamment l'égalité des chances ou l'engagement comme officiers de réserve.

Une attention particulière a été portée par le jury au sens de l'action réel et tangible plutôt que celui de la contemplation. Cette action s'appuie sur des expériences individuelles ou collectives qui permettent de ne pas douter, chez les lauréates et lauréats 2021, de leur volonté de faire et de transformer l'action publique demain.

Un taux de féminisation en progression

38 élèves sur 89 sont des femmes (43%), ce qui en fait la promotion la plus féminisée depuis 2015 qui constituait une année elle-même inédite.

Concours externe*	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021*
% de femmes parmi les présents	45,34	41,94	39	39,85	41,04	40,94	41,84	37,35	36,54	35,76	39,31
% de femmes parmi les admissibles	41,46	31,25	34,11	29,80	33	27,37	33,70	30,52	31,11	34,74	42,20
% de femmes parmi les admis	40	27,50	35	25,50	25,58	25,58	37,50	37,5	30	35	39,13**
Concours interne											
% de femmes parmi les présents	32,36	31,56	38	40,21	46,09	40,51	40,45	42,22	35,14	36,36	35,93
% de femmes parmi les admissibles	34,85	30,76	50,79	43,50	50	45	54,28	39,39	36,23	36,23	38,57
% de femmes parmi les admis	34	28	61,30	34	51,35	52,63	40,62	34,37	37,5	40,62	40,62
Troisième concours											
% de femmes parmi les présents	31,25	35	38,38	29,07	32,43	31,58	33,85	44,70	43,37	34,38	42,35
% de femmes parmi les admissibles	42,86	42,86	42,85	25	33,33	21,74	40,90	47,36	61,90	42,85	50
% de femmes parmi les admis	37,50	37,50	33,33	22,22	22,22	11,11	25	37,5	62,5	42,86	57,14
Concours externe spécial (docteurs)											
% de femmes parmi les présents									22,94	36,24	38,06
% de femmes parmi les admissibles									8,33	38,88	53
% de femmes parmi les admis									0	25	75

* et / ou Talents (pour 2021 uniquement)

** Après recours à la liste complémentaire sinon 41,30%

Les concours externes ont atteint un taux d'admissibles inédit de 42,20 % et un taux de 41,30% chez les admis, ramené à 39,13% du fait d'un désistement post admission et surtout un taux de

transformation entre les femmes présentes aux épreuves écrites et l'admissibilité de presque 3 points. Toutefois, le concours externe « talents » est apparu lui plus faiblement féminisé tant à l'admissibilité qu'à l'admission, alors que le concours externe a lui permis d'atteindre un taux de 46% d'admissibles et de 45% de lauréates (18/40).

Pour les trois autres concours, une progression continue entre le taux de féminisation des personnes présentes, admissibles et admises est à souligner même si les taux observés pour le troisième concours et le concours spécial « docteurs » sont moins significatifs compte tenu du faible nombre de places offertes.

RECOMMANDATION 6 : Le jury accueille avec une grande satisfaction les résultats observés cette année en matière de féminisation, démontrant sans doute une capacité des candidates présentes aux écrits à mener jusqu'au bout l'exercice sans inhibition et à l'appui d'une préparation solide.

Pour s'approcher de la parité, le jury continue à considérer que les leviers d'action se situent en amont des concours pour encourager plus de femmes à préparer les concours et à se porter candidates.

Le faible taux de féminisation observé au concours externe « talents » tend à encourager le déploiement d'une action spécifique dans les 74 prépa Talents désormais labellisées depuis septembre 2021 afin d'encourager les candidatures féminines.

L'approche par des actions de sensibilisation à travers des mentorats *ad hoc* et des « rôles modèles » peut avoir un impact significatif notamment pour accroître le nombre de candidates.

Une diversité des parcours encore mesurée

C'est un enjeu qui touche toutes les voies de concours d'accès à l'institut national du service public.

Les jurys ne disposant pas des informations concernant l'origine sociale des candidates et des candidats, il est délicat de porter un quelconque constat objectivé sur cette question dans le cadre de ce rapport qui préfère renvoyer aux travaux longitudinaux et documentés de l'Institut national du service public sur ces questions.

Il convient toutefois de noter que 17 boursiers sont présents parmi les lauréates et lauréats des concours externe (11 sur 40, comme en 2020) et externe « talents » (6/6) sur les 46 admis.

Deux constatations, en partie subjectives, peuvent émaner de la conduite des entretiens des concours 2021.

Comme souligné par les précédents rapports des jurys, les entretiens menés ont, chez tous, mis en évidence un fort engagement au service de l'Etat et du collectif comme énoncé *supra* et montré une diversité de parcours et de sensibilité. Cette diversité est particulièrement présente au troisième concours et au concours docteurs où des parcours de vie particulièrement éloquentes ont pu être relevés. Elle l'est aussi pour les concours externes et interne mais dans une moindre mesure.

La critique, si elle devait être fondée, d'une certaine homogénéité réside, au-delà des enjeux de viviers déjà évoqués qui sont majeurs, dans la très forte concentration des voies de préparation.

Pour les concours externes y compris la voie talents, cette préparation était concentrée sur deux centres de préparation publics parisiens, les candidates et candidats alternant parfois, d'une année sur l'autre, la préparation dans l'un puis dans l'autre centre. Deux lauréats sont issus de prépa ENA « égalité des chances ». Le concours externe « talents » a pour ambition de lever cette concentration par la création depuis septembre 2021 de 74 classes « Talents du service public », présentes sur tout le territoire. En cela, la première édition de ce concours externe « talents » s'est organisée dans un contexte particulier puisque les candidates et candidats devaient répondre à la seule condition d'élèves boursiers de préparations qui n'étaient pas nécessairement estampillées talents.

Au-delà de cette concentration des préparations, il convient de noter le recours désormais répandu des candidates et candidats de la voie externe à des voies privées de préparation dont l'impact sur la diversité des profils serait intéressant de documenter.

Pour le concours interne et le troisième concours, la quasi-totalité des élèves recrutés ont suivi une même préparation soit en présentiel, soit par correspondance à l'Institut de la gestion publique et du développement économique (IGPDE). Au vu de la diversité des potentiels sur ces deux voies, le recrutement à l'entrée de cette voie de préparation constitue un levier immédiat et majeur de diversité.

RECOMMANDATION 7 : pour le concours interne, le troisième concours et le concours « docteurs », augmenter les places est un formidable et immédiat levier de diversité. Le recrutement à l'entrée de l'IGPDE constitue un deuxième levier assez rapidement mobilisable, par l'intégration de candidats préparatoires au profil moins linéaire et aux compétences fonctionnelles plus variées (par exemple, achat, SI..). Dans son contenu, cette préparation pourrait s'inscrire dans une logique de cursus complémentaire (type « master exécutif ») après quelques années d'expériences professionnelles.

RECOMMANDATION 8 : pour la voie externe, la diversification des profils et des recrutements des centres de préparation constitue un levier immédiat de diversité. S'agissant des prépas « talents du service public », elles doivent rechercher une plus grande modularité de leurs formations à la fois dans les dates d'entrée dans ces préparations, dans leur durée (6/12/18/24 mois), dans l'intensité des cursus proposés (sessions intensives ciblées sur les épreuves pour lesquelles les candidats rencontrent le plus de difficultés) mais également permettre la certification de leurs cursus et modules.

Retour sur les épreuves des concours 2021 et préconisations :

La présente partie entend dresser le constat des épreuves écrites et orales 2021. Ce rapport s'inscrivant dans un contexte de réforme de l'école et des concours, il est proposé, après ce constat, de formuler quelques préconisations quant au déroulé des concours tirées de cette édition 2021.

Les annexes à ce rapport reprennent les éléments précis par épreuve rédigés par les membres des jurys concernés permettant ainsi aux futurs candidates et candidats d'être éclairés sur les attentes des jurys. Si on doit se risquer à une synthèse, on retiendra de cette édition 2021 :

- le haut niveau d'exigence des connaissances académiques mobilisées et mobilisables pour ces concours. Hors concours spécial « docteurs », les épreuves consistent en la couverture de 7 domaines académiques (droit public, économie, questions sociales, anglais, finances publiques, questions internationales et questions européennes) et une épreuve de question contemporaine mêlant la mobilisation de connaissances institutionnelles, économiques, philosophiques et littéraires ;
- le constat toutefois d'une moindre maîtrise des raisonnements et enjeux économiques et sociaux pour une grande partie des candidats perceptible à l'écrit comme à l'oral ;
- l'insuffisance de la part dévolue à l'évaluation de la personnalité, du parcours et des motivations, l'entretien (*coeff.6*) et l'épreuve collective d'interaction (*coeff.3*) ne formant un coefficient total de 9 sur un total de 37 s'agissant des épreuves écrites et orales, soit moins de 25% du total. Cette situation a eu des effets d'éviction réels de candidates ou candidats jugés excellents lors de l'entretien. A contrario, d'excellentes performances aux épreuves académiques ont permis l'admission alors que l'entretien était resté en deçà des attentes du jury.

Dans la droite ligne des jurys des concours depuis 2018, deux notes ont été adressées aux candidats préalablement aux épreuves écrites puis après l'admissibilité afin de les encourager et de préciser les attentes à l'égard de chacune des étapes des concours.

Retour sur les épreuves écrites :

Les concours externe, externe « talents », interne et le troisième concours comportent quatre épreuves écrites de 5 heures : droit public, économie, question contemporaine d'ordre général portant sur le rôle des pouvoirs publics et leurs rapports à la société, questions sociales ainsi qu'une épreuve de finances publiques d'une durée de 3 heures.

Ces épreuves, organisées durant une semaine, sont très difficiles intellectuellement et physiquement. Il convient de s'y préparer intensivement afin de se mobiliser sur toute la durée des épreuves.

Les retours sur les épreuves démontrent qu'au vu de cette large palette de connaissances, les candidats apparaissent très bien préparés sur le plan méthodologique mais également s'agissant de la mobilisation des connaissances, de leur structuration et de la formulation de leurs réflexions et propositions personnelles. Des carences sont notées s'agissant des épreuves

d'économie et dans une moindre mesure en questions sociales, le format de l'épreuve – note administrative à l'appui d'un dossier- aidant sans doute à les contourner.

L'épreuve de composition relative à une question contemporaine d'ordre général portant sur le rôle des pouvoirs publics et leurs rapports à la société a pleinement joué son rôle dans chacun des concours, permettant à certains candidats d'exprimer de manière structurée une réflexion personnelle nourrie de références non préétablies et de distinguer d'excellentes copies allant jusqu'à 18/20.

[Retour sur les épreuves orales :](#)

Pour les concours externe, externe « talents », interne et le troisième concours, les épreuves orales sont au nombre de cinq : épreuve portant sur les questions relatives à l'Union européenne, épreuve portant sur les questions internationales, épreuve en langue anglaise, épreuve d'entretien et épreuve collective d'interaction.

Pour le concours externe spécial « docteurs », l'épreuve d'entretien est complétée par une épreuve en langue anglaise ayant pour sujet l'actualité européenne et internationale.

Dans chacun des concours, ces épreuves dites d'admission ont joué pleinement leur rôle permettant à des candidates et des candidats distancés à l'écrit de remonter dans le classement et d'être admis : près de 42,5% des élèves reçus au concours externe et 34,37% des reçus au concours interne n'étaient pas dans les 40 et 32 premières places à l'admissibilité. La personne classée à la 70^{ème} place de l'admissibilité du concours interne (sur 70) a été admise.

Toutefois, le poids des épreuves académiques précitées a pu aussi conduire à neutraliser voire à annihiler la notation fine portée par les jurys d'entretien, seule épreuve à même d'évaluer la personnalité, le parcours et les motivations des candidats.

[L'entretien](#)

Epreuve centrale pour l'évaluation de la personnalité, du parcours et des motivations des candidats, complétée par l'épreuve collective d'interaction, l'entretien semble avoir achevé sa mue d'une logique de « grand oral » à une logique assez classique de recrutement.

Comme l'année précédente, l'épreuve d'entretien s'est tenue au vu du contexte sanitaire à huis clos, ce qui est en ce sens davantage conforme à la dimension personnalité et parcours qu'elle vise.

[Préparation et critères de l'entretien](#)

En préalable à cette épreuve, les différents jurys d'entretien avaient pris le soin, à partir de plusieurs réunions préalables, de déterminer leurs critères d'évaluation au travers de quatre attendus notés de manière égale et étayés par des sous-critères afin de garantir l'objectivité de la notation. Ces quatre attendus correspondent au « cahier des charges » d'un haut fonctionnaire de l'Etat, étant entendu qu'ils peuvent être différemment pondérés entre les profils, ce qui fait aussi la richesse d'une promotion.

Pour éclairer les futurs impétrants, ces quatre attendus visent l'intelligence de soi mesurant les qualités personnelles, l'intelligence des situations mesurant la capacité de prise de décision dans un contexte stratégique complexe, l'intelligence de l'action mesurant la capacité à mettre en œuvre, à rechercher la performance et à embarquer le collectif et l'intelligence du temps long intégrant la vision stratégique à moyen-long terme dans la prise de décision.

Le jury relève que chaque année, les jurys élaborent leurs propres critères qui ne sont ensuite que partiellement rendus publics. S'ils ne sont souvent pas très différents, il s'agit d'une source d'insécurité pour la préparation des candidats.

Une doctrine de recrutement gagnerait ainsi à être publiée par le ministère chargé de la fonction publique en lien avec l'Institut national du service public : il s'agit bien au futur employeur d'exprimer les qualités qu'ils recherchent chez ses futurs cadres supérieurs, les jurys ayant dès lors pour mission de procéder à une sélection dans le respect du cadre général ainsi défini.

Préparation par les candidats

L'entretien se base sur les dossiers individuels des candidates et des candidats. Il est recommandé de les remplir avec beaucoup de soin.

Pour tous les concours, le jury dispose sur certains aspects d'informations souvent parcellaires et variables d'un candidat à l'autre : le jury a trouvé un intérêt à ces dossiers et recommande aux candidates et candidats d'y afficher, avec le plus d'informations possibles, la réalité du parcours et du positionnement professionnel recherché. Il peut être utile de les compléter par les concours français ou organisés par des États étrangers ou des organisations internationales auxquels les candidats se sont présentés ces dernières années et les résultats qu'ils ont obtenus.

Déroulé de l'entretien

L'entretien est divisé en trois grandes parties permettant une interaction approfondie entre la candidate ou le candidat et les membres du jury : suite à une présentation initiale de 5 mn à la main du candidat, le premier temps était dévolu à la personnalité et au parcours, le deuxième à la mise en situation et le troisième dédié aux questions d'actualité.

Pour l'ensemble des concours, les candidates et candidats sont apparus bien préparés avec une présentation de leur parcours en général bien construite et intéressante s'appuyant sur des dossiers en général eux aussi très bien conçus.

Les jurys des épreuves d'entretien ont cependant regretté la brièveté de la séquence dévolue au parcours qui constitue le temps le plus directement lié à la personnalité. Ce temps initial de 15 mn était, dans de nombreux cas, trop court pour véritablement creuser les différents éléments de la personnalité et du parcours.

Les mises en situation semblent être devenues un passage obligé dans nombre de concours. Une évaluation de leur pertinence mériterait d'être effectuée même si, en l'espèce, s'agissant

de l'ensemble des concours 2021, les jurys ont globalement pu tirer de cet exercice des éléments pertinents d'appréciation sur la candidate ou le candidat qui tendent à conforter son utilité. Deux écueils sont toutefois relevés : d'une part, le jury a relevé qu'un quart d'heure consacré à une mise en situation est un temps long : il est redouté par une majorité de candidats qui perdent une partie de leurs moyens à ce moment de l'épreuve. D'autre part, la préparation des candidats à cette épreuve a montré parfois des manières stéréotypées d'aborder les sujets à traiter, qui pour efficaces qu'elles peuvent être jusqu'à un certain point, stérilisent en partie l'exercice. Les candidats privilégient ainsi la prudence et adoptent des réactions finalement assez standardisées. A plusieurs reprises, le jury a ainsi dû demander aux candidates et candidats de se positionner en se détachant de toute grille de lecture ou de recherche de « bonne réponse ».

Enfin, s'agissant des questions d'actualité, les jurys d'entretien ont noté l'attachement des candidates et candidats à définir et défendre des points de vue personnels en les argumentant. Pour l'ensemble des concours, ils ont toutefois été surpris de la relative faiblesse des réponses aux questions d'actualité posées. Ils n'ont pas été en mesure d'identifier l'origine de ce constat tiré sans doute d'un défaut dans la conception des préparations suivies par les candidats. De manière plus ponctuelle, le jury a pu s'étonner parfois de la maîtrise partielle par certains candidates ou candidats de données de base en matière économique, écologique ou sociale.

Préconisations pour une évolution du déroulé des concours

Le rapport s'inscrivant dans un contexte de réforme, il est proposé à la suite de ces constats de formuler quelques recommandations quant au déroulé des concours tirées de l'expérience des concours 2021 de l'ENA.

Comme déjà préconisé par certains rapports de jury, plus de sept années après les réformes introduites dans les modalités des concours par le décret de 2015, il est proposé de parachever ces évolutions en donnant aux différents concours une logique d'ensemble consistant à combiner un processus assez classique de recrutement fondé sur la personnalité, le parcours et la motivation avec une exigence académique solide à l'entrée d'une école. Les épreuves d'admissibilité doivent, dès lors, être pensées comme la vérification des savoirs et savoirs faire des impétrants (connaissances, capacité d'analyse et de synthèse, structuration des propos, qualité de présentation écrite, préconisations, créativité ...) tandis que les épreuves d'admission doivent avoir pour objectif de mesurer leurs aptitudes notamment plus comportementales dans la perspective en particulier de l'exercice de fonctions de direction avec une dimension managériale forte, appréciées à l'aune des deux années de formation de haut niveau que l'école va leur dispenser. Cette réflexion donne lieu à trois préconisations relatives aux concours externes, interne et au troisième concours, la dernière ayant trait au concours spécial « docteurs ».

Préconisation 1 : Il est recommandé de supprimer l'épreuve d'anglais de tous les concours, étant observé en premier lieu que la maîtrise des langues et en particulier de l'anglais est solide voire très solide chez tous les candidates et candidats –niveau B2 affiché *a minima*-. En

deuxième lieu, cette matière à laquelle est attaché un coefficient 3 à l'oral (soit 50% du coefficient de l'entretien) et pour laquelle les jurys n'hésitent pas à mettre d'excellentes notes (jusqu'à 20) vient dans certains cas neutraliser les subtiles nuances de notes apportées à l'entretien permettant ainsi à des candidats évalués moyennement lors de l'épreuve d'entretien (entre 10 et 12) d'assurer des progressions fulgurantes et, à l'inverse, conduit à ce que des candidats très bien notés à l'entretien (16 ou 17) ne puissent passer la barre, ce qui peut conduire à écarter des candidats de qualité.

Sous réserve de faisabilité, une suppression de l'épreuve d'anglais est préconisée dès les prochains concours 2022 avec un report de son coefficient sur l'épreuve d'entretien dès 2022 qui serait ainsi pondérée d'un coefficient de 9.

La maîtrise de l'anglais relèverait dans ce schéma soit d'une exigence en amont par l'apport d'un certificat préalable aux concours (mais cela dépend du coût et des modalités de passation), soit d'une certification obtenue en aval des concours. Le présent rapport marque sa préférence pour une certification exigée à la sortie de l'institut censurée par une évaluation exigeant un niveau B2 ou C1.

Préconisation 2 : pour redonner à l'oral sa pleine dimension d'évaluation de la personnalité, du parcours et des aptitudes professionnelles, il est proposé de supprimer les épreuves académiques à l'oral et de les positionner lors de la phase d'admissibilité.

Dans le même temps, le présent rapport conforte un certain conservatisme et son attachement à un haut niveau d'exigences académiques attendues dans le cadre des différents concours, y compris pour le concours interne et le troisième concours.

Sur ce point et d'une part, il est préconisé de conserver l'épreuve de composition de question contemporaine qui a permis à des profils différents d'émerger à l'issue des écrits du fait de la particularité de cette épreuve, de la mobilisation possible de références diverses et d'un format de composition laissant une certaine liberté dans la conduite des propos. Il s'agit en revanche d'être clair sur les attendus de l'épreuve qui n'est en aucun cas une mesure de l'érudition, ni de la capacité à amonceler des connaissances mais bien celle de conduire une réflexion personnelle et structurée. Les insuffisances observées en économie et questions sociales invitent d'autre part à recommander fortement le maintien parmi les épreuves écrites obligatoires des épreuves d'économie et de questions sociales, seules à mêmes de préparer les élèves à leurs futurs enjeux professionnels.

Cette double exigence conduit à préconiser de constituer le socle commun des épreuves écrites autour de 5 épreuves académiques obligatoires qui seraient le droit public, l'économie, les questions sociales, la composition de questions contemporaines et les questions européennes et une sixième matière optionnelle : questions internationales ou finances publiques.

Cette réorganisation des matières induit de faire évoluer le format des épreuves de questions internationales, finances publiques et questions européennes qui peuvent passer sous un format de deux questions en deux heures (ce qui permet d'organiser les 6 épreuves sur 5 jours et ces deux épreuves sur la 5^{ème} journée de concours).

Préconisation 3 : il est recommandé de dédier les épreuves d'admission à l'évaluation de la personnalité, du parcours et des aptitudes professionnelles et d'assumer ainsi les deux étapes segmentées des concours.

- ✓ La question d'un redémarrage à zéro des notes post admissibilité est une option écartée par le présent rapport, tout comme l'instauration d'une note éliminatoire à l'oral d'entretien dont le maniement n'est pas évident pour un jury ;
- ✓ Au vu de l'intense préparation, tant des candidates et candidats que des jurys, les coefficients dévolus aux épreuves orales doivent être suffisamment significatifs pour avoir un impact : un dosage autour de 12 points de coefficients à l'oral (9 pour l'entretien et 3 pour l'ECI) et 24 points à l'écrit serait sans doute approprié, soit un rapport 2/3 pour l'écrit et 1/3 à l'oral qui doit *a minima* être recherché ;
- ✓ A l'instar du concours spécial « docteurs », il est préconisé de prévoir un entretien d'1h au lieu des 45 mn actuelles ce qui permet au jury de disposer d'un temps de 30 mn sur le parcours, la personnalité et des échanges libres et de compléter par une mise en situation et des échanges sur l'actualité.
Il est préconisé dans ce schéma de renforcer et d'assumer la vocation professionnelle du concours interne et du troisième concours par la remise d'un dossier d'intérêt général qui participerait de l'évaluation du candidat ou de la candidate lors de l'entretien.
- ✓ Il est proposé enfin de maintenir dans ce schéma l'épreuve collective d'interaction qui complète l'entretien dans l'évaluation de la dimension relationnelle, d'écoute et de prise de position.

Le recours à des tests psychotechniques tels qu'ils peuvent être utilisés dans certains recrutements militaires ou civils doit être justifié par le besoin d'apprécier des compétences non évaluées par les autres épreuves (aptitudes numériques, raisonnement logique, ...) ou une recherche d'adéquation par rapport à un poste qui n'est pas chose aisée au vu de la diversité des métiers possibles à l'issue de la scolarité. En l'espèce, il semble que l'ensemble des épreuves proposées remplit déjà largement cet office.

Préconisation 4 : après trois années d'existence et dans la droite ligne des rapports des jurys des deux premières années de ce concours, le concours spécial « docteurs » pourrait converger sur certains aspects avec les autres concours d'accès à l'institut par l'adjonction d'une autre épreuve écrite qui pourrait être la composition de question contemporaine, la tenue d'une seule épreuve écrite actuelle étant fortement aléatoire.

S'agissant des trois dominantes qui évoluent d'une année sur l'autre, il est recommandé de proposer chaque année trois sujets « experts » à l'écrit liés à chacun des domaines, ce qui permettrait aux doctorants des différentes disciplines d'avoir une possibilité annuelle de passation du concours.

Les recommandations pour les épreuves d'admission conduiraient à supprimer l'épreuve d'anglais comme pour les autres concours et à intégrer l'épreuve collective d'interaction organisée depuis 2015 dans les trois autres concours, pour s'assurer que les candidats disposent des qualités relationnelles attendues pour l'exercice de fonctions de responsabilités dans le secteur public.

ANNEXE AU RAPPORT

Observations particulières émises par les jurys
de chacune des épreuves

L'intégralité des sujets ainsi que les meilleures copies sont en ligne sur www.insp.gouv.fr

EPREUVES D'ADMISSIBILITE

Droit public

Concours externe et/ou 2^{ème} concours externe

Membres du jury : Aude BOUVERESSE, Guillaume HALARD et Elina LEMAIRE

Moyenne de l'épreuve : 9,31/20

Le sujet invitait les candidats à réfléchir à l'articulation entre Etat de droit et état d'exception.

Sur la forme, les membres du jury tiennent à souligner que les travaux des candidats étaient, dans l'ensemble, de bonne facture. Les documents annexés au sujet ont été exploités sans excès, et en général bien mis en perspective. Les membres du jury regrettent toutefois que la plupart des copies aient été construites sur un modèle identique : les plans étaient « formatés » et sans grande originalité. Il doit être relevé que les copies étant écrites manuellement, les impétrants devraient apporter un plus grand soin à la forme. La remarque peut paraître évidente mais les copies avec une écriture soignée et une encre lisible devraient être la norme.

Sur le fond, les membres du jury observent que les candidats étaient bien préparés au sujet, auquel ils s'attendaient peut-être, ce qui n'empêche pas les copies d'être dans l'ensemble scolaires. Ils constatent également que la définition de l'un des termes du sujet (« Etat de droit ») n'était pas parfaitement maîtrisée : soit les candidats ont omis de livrer une définition de l'État de droit dans leur copie soit, lorsqu'ils se sont essayés à le définir, ils ont livré la plupart du temps des définitions non satisfaisantes. C'est là une source d'étonnement pour les membres du jury, tant la notion est fondamentale en droit public. Si le traitement au fond du sujet était largement balisé par le dossier et si la problématique avait déjà pu être décrite dans des articles et discours relativement connus, les bons candidats étaient ceux qui tentaient de prendre appui sur ces articles et discours tout en étant capables de s'en distancier. Ceux qui se contentaient de les restituer ne pouvaient prétendre à une excellente note. Les très bonnes copies invitaient à la réflexion et tentaient d'apporter une réponse nuancée, laquelle ne cédait pas à une approche seulement sécuritaire ou uniquement libérale. Les propositions devenaient alors pertinentes et les membres du jury ont pu apprécier les qualités de futurs hauts fonctionnaires attendues.

Un traitement large et par conséquent complet du sujet était valorisé. Dans cette perspective, les membres du jury ont pu regretter que les candidats aient, pour beaucoup d'entre eux, appréhendé le sujet sous un prisme principalement contentieux (quel rôle pour le juge dans l'état d'exception ?) en omettant, souvent, d'évoquer d'autres types de contrôles sur les organes de l'exécutif (notamment celui opéré par le Parlement), alors même que certains documents annexés au sujet les y invitaient.

Surtout, les membres du jury s'étonnent de la candeur de la plupart des candidats qui semblent considérer que les contrôles politique (par le Parlement) ou juridictionnel (par les juges

nationaux et supranationaux) suffisent très largement à limiter les risques que la banalisation de l'exception fait peser sur l'État de droit. Du point de vue du contrôle politique, le fait majoritaire et la relative frilosité du contrôle opéré par les députés ne sont pratiquement jamais évoqués. De même que le rôle des conseils et agences a pu apparaître insuffisamment abordé et discuté. Du point de vue du contrôle juridictionnel, la plupart des candidats ne mentionnent pas la difficulté à laquelle peut être confronté le juge (surtout dans un contexte de résurgence de l'accusation de « gouvernement des juges »), d'avoir à censurer des décisions hautement politiques.

Il est regrettable que les candidats qui se destinent à servir l'Etat n'aient pas été en mesure de mettre en évidence une telle tension. Ceux qui y sont parvenus devaient ainsi obtenir les meilleures notes.

Dans l'ensemble, il faut souligner l'excellente préparation des candidats. Ils doivent avoir conscience qu'ils sont tous très bien préparés et qu'il convient par conséquent de considérer que leurs connaissances ne sont que des prérequis. La valorisation de leur copie se joue sur la qualité de la restitution de ces connaissances (un esprit clair, synthétique mais aussi didactique) et leur capacité à s'en distancier de manière à pouvoir formuler des propositions qui laissent poindre également leur positionnement. Seule cette prise de risque permet de se placer en tête du classement.

Concours interne

Membres du jury : Ariane MEYNAUD-ZEROUAL et Bruno SIBILLI
Moyenne de l'épreuve : 8,21/20

Le sujet soumis aux candidats consistait en la rédaction d'une note d'analyse et de propositions à partir d'un dossier en vue d'apprécier non seulement les connaissances des candidats en droit public général, mais également leur capacité à aborder une problématique à l'aune de leur propre expérience. Malgré l'investissement manifeste des candidats, la correction de leurs travaux appelle plusieurs remarques.

Tout d'abord, il convient de rappeler qu'il s'agit d'une épreuve de droit public et non de politiques publiques. En d'autres termes, le sujet supposait de s'interroger sur le maniement de notions fondamentales du droit public, lesquelles manquaient trop souvent à l'appel. Traiter des évolutions du service public communal de la restauration scolaire supposait, à tout le moins, de s'interroger sur la qualification même de service public, de faire état et de procéder à une comparaison entre les différents modes de gestion d'un tel service, voire d'analyser les principes juridiques – notamment de la commande publique – qui en encadrent le fonctionnement. En l'absence de connaissances juridiques générales sur ces thématiques, le propos prenait le risque de rester en surface et de relever de la paraphrase. De surcroît, ce manque de connaissances conduit à des erreurs importantes, lesquelles nuisent beaucoup à la qualité du raisonnement (par exemple, se référer au Code des marchés publics, lequel n'est plus en vigueur, recourir à une distinction surannée entre les contrats publics ou encore employer à tort la notion de SPIC). En somme, on ne pourra trop insister sur l'importance de maîtriser les mécanismes essentiels du droit public français en rappelant que l'exercice de la

note ne consiste pas en une synthèse de documents, lesquels doivent être hiérarchisés et interprétés, voire complétés, au regard des connaissances acquises en droit public. Le degré de connaissance minimal attendu ne va cependant pas au-delà de la maîtrise de manuels de droit administratif et constitutionnel de nature à couvrir l'ensemble des thèmes figurant au programme du concours.

Ensuite, l'exercice de la note d'analyse et de propositions suppose de saisir les tensions du sujet soumis à l'attention des candidats. Les meilleures copies sont celles qui sont parvenues à mettre en lumière les enjeux soulevés par la question du service public communal de la restauration scolaire. Cette analyse fait figure de préliminaire indispensable à la réalisation d'une note, sans quoi le propos s'avère au mieux descriptif. Le dossier doit donc être lu dans la perspective de mettre au jour ces tensions (par exemple, ce service public, facultatif en droit, l'est-il vraiment ?).

Enfin, la formulation de propositions mérite une attention particulière. D'une part, les candidats ne se sont pas appuyés autant que nous l'aurions espéré sur leur expérience professionnelle, laquelle doit enrichir leur vision du sujet. D'autre part, ces propositions doivent rester juridiques (par exemple, la formulation d'éléments de langage était en l'espèce hors sujet).

Troisième concours

Membres du jury : Benjamin DEFOORT et Alexandra STOLTZ-VALETTE
Moyenne de l'épreuve : 7,98/20

Le sujet proposé aux candidats consistait en la rédaction d'une note visant à s'interroger, dans le cadre de la réflexion sur l'adoption du futur code pénitentiaire, sur le contenu de mesures qu'il serait envisageable d'adopter pour mettre en œuvre encadrer les droits et libertés des détenus ainsi que sur l'opportunité de recourir, pour certaines d'entre elles, au mécanisme de l'expérimentation.

Sur la forme, les copies démontrent dans l'ensemble une maîtrise de la méthodologie de la note administrative, bien que celle-ci ne soit pas uniforme. Sauf rares exceptions, les copies sont globalement agréables à lire et le style est soigné. La plupart des copies ont adopté un plan assez clair en deux parties et ont commencé par un effort de définition des termes du sujet puis ont présenté de manière lisible leur problématique et l'annonce de leur plan. En général, les candidats ont bien exploité l'intégralité du dossier documentaire ce qui démontre un bon esprit d'analyse et de synthèse. En particulier, les candidats sont généralement parvenus à faire un panorama complet et précis des droits et libertés susceptible de poser des questions particulières dans le contexte carcéral. Le jury regrette néanmoins des erreurs de terminologies et des maladresses de vocabulaire assez dommageables dans une épreuve juridique.

Sur le fond, le traitement du sujet s'est toutefois avéré assez décevant pour plusieurs raisons. La principale conséquence est que, en droit public cette année, nous avons observé peu de très bonnes copies, ce qui fait que, si la moyenne est un peu plus basse que dans les autres épreuves écrites, moins de bons candidats ont su se démarquer.

En premier lieu, le jury regrette le manque général de connaissances juridiques précises concernant le droit administratif et le droit de libertés qui devaient être mobilisées pour le traitement du sujet. En particulier, s'agissant spécifiquement de la mise en œuvre des droits et libertés en prison, trop peu de candidats ont été en mesure d'identifier les pouvoirs appartenant au directeur de l'établissement pénitentiaire. Rares sont les candidats qui ont recherché et identifié de quelles administrations il pouvait être question et, surtout, quelle pouvait être la nature juridique des mesures dont l'adoption était proposée (législative ou réglementaire, par exemple).

En second lieu, et de façon plus surprenante au regard du sujet, les candidats n'ont pas recherché à opérer des distinctions parmi les droits et libertés des détenus selon le type de restrictions ou de protection dont ils pouvaient faire l'objet, en n'accordant, selon le jury, pas l'importance due aux spécificités du milieu carcéral, en matière de protection des libertés, et à la nécessaire prise en compte des conditions inhérentes à la détention (pourtant rappelées dans plusieurs documents figurant dans le dossier). Plus largement, les candidats ne se sont pas livrés à une analyse juridique suffisante de l'exigence de proportionnalité qui s'applique pour apprécier la validité des restrictions dont les droits et libertés peuvent faire l'objet. Le propos est ainsi souvent resté cantonné à une analyse relevant l'opportunité d'améliorer les conditions de détentions des détenus, sans approfondir ce qui constituait le cœur du sujet juridique, à savoir le choix des moyens juridiques pour y parvenir. À cet égard, le second volet du sujet sur le recours au mécanisme de l'expérimentation a, trop souvent, donné lieu à des développements assez stéréotypés, prenant les avantages et les limites du procédé tels qu'exposés dans l'extrait du rapport qui figurait dans le dossier.

En troisième lieu, le jury a pu déplorer un manque de prise de position claire sur le sujet et un certain malaise, parmi les candidats, à se positionner par rapport à l'état actuel du droit. L'une des difficultés du sujet était qu'il était au cœur de l'actualité législative puisqu'un projet de loi était alors en discussion devant le Parlement sur certains aspects du sujet (le projet figurait dans le dossier documentaire). Il était alors attendu des candidats qu'ils parviennent à faire le partage entre ce qui avait déjà été fait et ce qui pouvait encore être, selon eux, amélioré. De bonnes copies se sont néanmoins démarquées par des propositions de mesures très concrètes, originales et opérationnelles. Certains candidats ont aussi proposé de manière intéressante le contenu ou les grandes lignes que pourraient prendre certaines mesures en la matière.

En définitive, le partage entre les bonnes copies et les moins bonnes reposent très largement – et c'est particulièrement vrai cette année pour le 3^e concours – sur une maîtrise suffisante ou non des fondamentaux du droit public. Il s'agit, d'abord et avant tout, d'une épreuve juridique et ceux qui sont à l'aise avec les concepts et les raisonnements juridiques répondent bien mieux à la commande que les autres, même lorsque l'on peut observer, chez ces derniers, une bonne appréhension des enjeux concrets posés par le sujet.

Economie

Concours externe et/ou 2^{ème} concours externe

Membres du jury : Florence JANY-CATRICE, Benjamin MICHALLET et Claude PONDAVEN

Moyenne de l'épreuve : 7,84/20

Observations générales

Les candidats ont fait preuve de culture générale, et de connaissances, mais souvent très formatées par des fiches toutes prêtes– et trop fréquemment semblables entre copies- et qui ont souvent été reprises sans un effort premier de problématisation pourtant indispensable. D'autre part, nous avons été surpris de constater que de nombreuses copies étaient peu soignées (sur la forme et l'écriture).

Le sujet « Ralentissement des gains de productivité et prospérité » a bousculé les candidats, et de toute évidence la première difficulté pour eux aura été à réussir à *problématiser* le sujet, en particulier pour celles et ceux qui n'ont pas ou trop peu interrogé les contenus possibles de l'idée même de « prospérité ». Nous avons été surpris de constater qu'une partie des copies ne reprenaient même pas ces éléments dans leur question de départ. Ces copies ont souvent été considérées comme hors-sujet.

Les bonnes copies se sont démarquées par leur audace, *une capacité à réfléchir par soi-même*, et par la *cohérence* d'ensemble du sujet sur l'ensemble de la copie. Les analyses les plus solides ont tenu la problématique de bout en bout, avec curiosité, en se mettant à distance d'une connaissance trop formatée, en reconnaissant la diversité des théories possibles pour traiter le sujet, et qui se sont appuyées sur les documents joints pour mener l'analyse.

Les mauvaises copies sont celles qui ne maîtrisent aucunement le sujet par de faibles connaissances, un manque de recul, une faiblesse dans l'analyse économique ou se contentant parfois de plans types et de la reproduction purement descriptive et sans effort particulier de notions vaguement abordées. Nous avons aussi considéré que les copies qui étaient de pures juxtapositions de fiches préparées, non coordonnées, traitant de thèmes indirectement liés au sujet, mais sans lien avec lui n'étaient pas à la hauteur du concours.

Sur la forme, les copies ont souvent introduit le sujet avec une accroche, une annonce de plan et des développements. Mais les titres des sections étaient parfois très longs. Si les développements étaient maîtrisés, la rédaction a été de qualité variable et trop de copies n'ont véritablement ni discuté ou défini les termes de la problématique, trop inquiètes de mettre dans la copie un maximum de connaissances. De manière générale, un trop grand nombre de copies ne s'attache pas à réellement dissenter le sujet.

Sur le fond, une bonne copie peut être très percutante dès lors que le candidat pose les termes de sa problématique, qu'il propose une véritable *discussion problématisée* du sujet et qu'il argumente ses idées. On attend des candidats qu'ils utilisent leurs connaissances et leurs capacités analytiques pour construire une *thèse personnelle* : un temps de réflexion sur le thème central, sur les concepts à mobiliser et sur la question que le candidat souhaite traiter

est essentiel. Le candidat doit s'interroger sur les enjeux du sujet, analyser avec nuance les mécanismes et faire des propositions globales en cohérence avec son propos.

On l'a dit, les bonnes copies se sont démarquées par leur audace, une capacité à réfléchir par soi-même et la cohérence d'ensemble du sujet sur l'ensemble de la copie : une bonne maîtrise de la notion de productivité - qui semble être un prérequis évident -, une réflexion sur la multi-dimensionnalisation possible de la prospérité et une analyse très approfondie des différents mécanismes permettant de relier le ralentissement des gains de productivité à cette idée de prospérité en explicitant les choix théoriques.

Pour les futurs candidats, il est important de comprendre que la qualité d'une copie ne se juge pas à sa longueur ni au nombre de « mots-clés » que les candidats considèrent à tort devoir faire figurer dans la copie. Par ailleurs, les références académiques sont nécessaires pour donner de la profondeur au traitement du sujet et mettre en perspective les concepts voire l'évolution des paradigmes économiques ; elles sont en pratique trop souvent convenues ou même absentes.

L'utilisation des documents fournis est importante. Le candidat doit utiliser ses connaissances et les adapter au sujet en construisant sa propre approche, mais doit aussi s'appuyer sur les documents en ne se limitant pas, comme cela a été trop souvent le cas, à les paraphraser sans en dégager les éléments utiles pour son propos. Il a trop souvent été constaté, dans cette session, un manque de nuance entre des thèses possibles, un manque d'argumentaire et des portefeuilles de propositions de politique économique totalement découplées de l'analyse. L'utilisation du dossier semble poser des difficultés à de nombreux candidats, qui à l'évidence se précipitent d'emblée sur sa lecture sans avoir même pris le temps de réfléchir par eux-mêmes à la portée du sujet, ce qui les conduit soit à traiter le sujet partiellement, soit à en limiter le périmètre à celui du dossier, soit encore à un hors-sujet.

Concours interne

Membres du jury : Anne-Sophie ALSIF et Alexandre FLAGE
Moyenne de l'épreuve : 9,56/20

L'épreuve d'économie a pour objectif de montrer les capacités analytiques et les connaissances du candidat en économie.

Des améliorations sont nécessaires au niveau des mécanismes économiques souvent très mal maîtrisés et qui ne permettent pas une analyse fondamentale du sujet. Les analyses restent souvent superficielles, la forme (structure du plan, parties) est souvent privilégiée par rapport au fond et ne permettent pas de répondre à la problématique. La culture économique en générale fait défaut à de nombreux candidats répondant au sujet davantage par un prisme idéologique que par l'utilisation de la théorie économique.

Troisième concours

Membres du jury : Constance BOUBLIL-GROH et Maxime FAJEAU
Moyenne de l'épreuve : 9,48/20

L'épreuve d'économie est un exercice visant à sanctionner non seulement des connaissances théoriques et empiriques mais également à évaluer les capacités de réflexion et d'argumentation des candidats. Le jury tient à souligner ce travail d'appropriation du sujet par les candidats. Le sujet 2021 portait sur un sujet assez traditionnel d'économie : la soutenabilité de la dette publique. Il était assorti de documents présentant à la fois des données chiffrées, des graphiques et des éléments plus textuels.

Sur la forme, les copies étaient généralement structurées, avec un effort pour présenter un plan et des recommandations. L'exercice de la note administrative appelle nécessairement un cadre type mais ne doit pas pour autant conduire les candidats à écarter une structuration plus personnelle. En effet, l'exercice vise également à évaluer la capacité du candidat à proposer une réflexion argumentée autour du sujet, et non une simple restitution de connaissances. Par ailleurs, si l'introduction ne doit pas être trop longue et empiéter sur les développements dans le corps de la copie, elle ne saurait s'abstraire d'un certain nombre d'éléments essentiels à la bonne orientation de la réflexion. Les meilleures copies ont ainsi fait un effort de définition et de contextualisation du sujet pour dégager des enjeux. Une attention toute particulière doit être portée sur la définition des termes du sujet. Cet aspect distingue bien souvent les meilleurs candidats en leur permettant de délimiter précisément l'objet de l'épreuve. Ainsi un manque de définition a conduit certains candidats à traiter un sujet connexe sur les politiques de relance en éludant la question de la soutenabilité de la dette publique qui était pourtant le cœur du sujet.

Sur le fond, les meilleures copies ont démontré de solides connaissances sur le sujet qui impliquait une maîtrise de concepts économiques traditionnels et une mise en perspective avec plusieurs sujets d'actualité (crise sanitaire, plans de relance, règles budgétaires européennes). Le sujet ne pouvait donc pas être traité pleinement par un simple étalage de connaissances sur les plans de relance mais nécessitait la construction d'une réflexion à l'aide de concepts économiques dont la maîtrise a permis au jury de distinguer les candidats. Le jury a ainsi valorisé les nombreux candidats qui ont fait preuve d'une capacité d'analyse plus personnelle, en s'aidant des différents paradigmes économiques qui pouvaient ici être mobilisés en nombre. Cette approche suppose une maîtrise des concepts qui sont alors articulés pour proposer une réflexion originale. Le jury a valorisé les candidats dont la réflexion présentait un équilibre dans chaque sous partie autour du triptyque : théories, faits économiques, auteurs. Les documents proposés dans le dossier doivent être utilisés comme un appui par les candidats mais ne doivent pas constituer les seules références du candidat. Les documents ne doivent en aucune façon enfermer son raisonnement. Les meilleures copies sont celles qui ont su tirer parti du contenu des documents et notamment extraire des données l'information pertinente.

Question contemporaine d'ordre général portant sur le rôle des pouvoirs publics et leurs rapports à la société

Concours externe et/ou 2^{ème} concours externe

Membres du jury : Delphine GOUGEON et Jérôme POIROT

Moyenne de l'épreuve : 9,69/20

Le sujet était « Gouverner avec fraternité ». Une majorité de candidats ont été confrontés à plusieurs difficultés. La première concernait le terme de fraternité. Si ces dernières années, plusieurs essais ont traité de la fraternité, et si a été publiée l'encyclique *Fratelli Tutti* en 2020, nombreux furent les candidats qui ont peiné à exposer l'origine - ou les origines - de ce concept, à expliquer que la fraternité est avant tout un lien, un sentiment. Ceci a conduit certains d'entre eux à ne pas comprendre que ce lien —ou ses conséquences — a une intensité qui est peu ou prou proportionnelle au nombre de personnes unies par ce sentiment. Dit autrement, la fraternité vis-à-vis de l'ensemble de nos semblables finit par être si diluée qu'elle n'a plus guère de portée, alors que la fraternité qui unit un groupe limité, par exemple à l'échelle d'un pays, a des effets. Pour beaucoup de candidats la fraternité nécessite, ou implique, l'égalité entre les individus. Nombreux ont été ceux qui ont opposé l'autorité à la fraternité. Pourtant des exemples comme la fraternité d'armes montrent que la fraternité s'accommode très bien de l'inégalité entre officiers, sous-officiers et hommes du rang et de l'exercice de l'autorité.

Un défaut largement répandu a consisté à réduire la fraternité à la solidarité instituée par les pouvoirs publics à travers toutes sortes de prestations ou à la protection sociale. Cela traduisait une mauvaise compréhension du sujet, la solidarité ainsi présentée étant une mécanique administrative froide, dénuée de tout sentiment unissant des personnes entre elles. Ce type de solidarité peut même être vue comme le contraire de ce qu'est la fraternité.

Le jury a été désarçonné par de très nombreuses copies dont la première partie, classique, a consisté à présenter le sujet, à en définir les termes, à permettre aux candidats de livrer des connaissances historiques ou juridiques. Mais ces mêmes copies, dans une deuxième partie, ont cru devoir expliquer ce que l'État ou le Gouvernement devait faire pour, au choix, restaurer ou renforcer, la fraternité. Au surplus, nombre de ces prescriptions — voire de recettes — étaient de faible ampleur : budgets participatifs, conventions citoyennes, démocratie participative, banquets, tirage au sort, etc. Ces affirmations ont soit été exprimées par le candidat lui-même, soit découlent des thèses développées par des essayistes cités dans les copies. L'absence de recul et de nuance dont ont fait preuve nombre de copies constitue un problème sérieux. Ces développements ont en outre mis souvent en évidence une confusion entre gouverner et administrer. Les canons de la troisième épreuve n'imposent pas que la composition fasse état de ce que les pouvoirs publics doivent ou ne doivent pas faire. Le caractère trop prescriptif et sans nuance de ces deuxièmes parties a pénalisé les candidats qui n'ont pas su dépasser les propositions convenues. Ce défaut dénote sans doute un défaut dans la préparation des candidats. De même, peu de candidats sont sortis de l'hexagone pour illustrer leur copie.

Il est souhaitable, en outre, que les candidats veillent à la lisibilité de leur écriture et à la qualité de la syntaxe et de l'orthographe afin de faciliter la lecture des copies et leur bonne compréhension par les correcteurs.

Les meilleures copies sont celles qui, dans un style fluide et agréable à lire, parviennent à définir clairement les termes du sujet, à exposer une problématique pertinente et à mobiliser leurs connaissances au service de cette problématique tout en diversifiant les sources d'illustration. Ce sont également celles qui ne se sont pas contentées d'accumuler des citations plus ou moins pertinentes mais ont su construire une réflexion personnelle argumentée et nuancée.

Concours interne

Membres du jury : Bruno DUPUIS et Dominique MEDA
Moyenne de l'épreuve : 10,83/20

Sur l'approche du sujet

Dans l'ensemble, le sujet « Quel rôle pour l'Etat dans la transition écologique ? » a plutôt été compris avec de très nombreuses références factuelles à l'actualité des deux derniers mois précédents l'épreuve.

Toutefois, au-delà de ces références factuelles, un nombre conséquent de copies comportaient une première partie très (trop) développée, avec de nombreux jalons historiques et des références d'auteurs (souvent les mêmes !), sur la théorie de l'Etat et sur les rapports humains/nature assez hors sujet et très éloignés de l'action des pouvoirs publics. Le jury s'étonne de l'absence de références maîtrisées sur l'action publique issues des sciences politiques et sociales et du trop faible nombre de connaissances sur les institutions et les politiques sectorielles concernées par le sujet.

Beaucoup de copies comportaient une définition personnalisée mais assez pertinentes de la transition écologique, toutefois souvent réduite à la seule dimension énergétique.

Sur la réponse à la question posée

Seules quelques copies ont abordé de façon large l'ensemble du champ et les différentes dimensions de la question posée en termes de leviers et de modes d'actions publiques.

La dimension sociale sous-jacente à la question posée a été très peu abordée ou alors de façon superficielle et de simple observateur détaché de l'action. Ainsi les corps intermédiaires et leur association à l'action publique ont été très peu mentionnés. A ce titre quasiment aucune copie n'a identifié les organisations syndicales ou les organisations professionnelles d'employeurs comme des acteurs relais possibles. Certains sujets comme celui de l'anticipation des reconversions professionnelles et de la formation dans le domaine de l'emploi et des compétences n'ont également pas du tout été abordés dans la quasi-totalité des copies.

La dimension internationale a souvent été bien identifiée avec les jalons historiques constitués par les grandes conférences du système multilatéral et plus récemment des références à l'action de l'Union européenne comme le plan de relance. Toutefois, dans ce domaine, le soft power et les leviers d'action d'influence n'ont pas ou très rarement été identifiés.

Très peu de candidats se sont risqués dans une démonstration et des propositions de solutions ou de mode d'actions originaux ou innovants mettant en relief une réflexion personnelle.

Très peu de copies ont systématiquement présenté l'ensemble des rôles assurés par l'Etat : investisseur, planificateur, régulateur, producteur de prospective, accompagnateur des reconversions...et des outils et politiques à sa disposition. Le jury regrette également l'absence de réflexion sur l'organisation interne de l'Etat (répartition des responsabilités entre les différents ministères, place du ministère en charge des questions écologiques dans la hiérarchie gouvernementale, rôle des administrations déconcentrées, des corps techniques de l'Etat...) et sur les politiques spécifiques qui sont et pourraient être déployées.

Sur les références

Beaucoup de copies comportaient les mêmes références et citations d'auteurs stéréotypés parfois malencontreuses.

Quelques copies comportaient des confusions de compréhension et des carences scientifiques et technologiques de base regrettables en assimilant, dans le domaine de la production énergétique, le nucléaire aux autres sources d'énergie carbonées.

Sur la conduite de la copie

La plus large partie des copies étaient construites sur des plans en deux parties et deux sous-parties. Toutefois certains candidats se sont ensuite égarés dans des digressions assez éloignés du sujet et du plan annoncé dans leur première partie.

Un nombre significatif de copies ne comportaient pas de conclusion ou une conclusion lapidaire, tronquée et déconnectée des développements antérieurs.

Sur la forme

Un nombre non négligeable de copies présentaient des fautes d'orthographe multiples dont il a été tenu compte par un ajustement à la baisse de la note.

Quelques copies présentaient une graphie rendant leur déchiffrement difficile, voire impossible pour certains mots ou pour certains passages.

Troisième concours

Membres du jury : Gwenaëlle D'ABOVILLE et Sébastien HOURSON
Moyenne de l'épreuve : 8,19/20

Au vu de l'ensemble des copies, la qualité est apparue assez médiocre, comme l'atteste la moyenne générale obtenue pour cette épreuve. Ce constat semble principalement lié aux fortes attentes pour cet écrit dont le programme est vaste et dont les approches sont ouvertes.

Hormis de rares particularités, les exigences formelles ou structurelles sont celles valables pour l'ensemble des épreuves sur table du concours. On peut regretter, à cet égard, un niveau général d'expression moyen. Si les fautes orthographiques demeurent sporadiques, la justesse des termes et la rigueur des formulations n'apparaissent pas toujours suffisantes. Singulièrement dans cette épreuve, certaines expressions journalistiques mériteraient d'être davantage questionnées, ainsi de « ghetto » ou de « territoires perdus de la République ». Les autres qualités rédactionnelles sont évaluées dans la mesure où elles sont nécessaires à l'intelligibilité du raisonnement et à la construction d'une argumentation solide. La simplicité d'un propos, qui ne se perd pas en pérégrinations, fut toujours très appréciée. Ajoutons que les correcteurs ont fréquemment regretté une forte propension à une forme de bavardage, les éléments s'amoncelant sans toujours la cohérence attendue. Ce constat rejoint l'impression d'une mauvaise faculté à mettre en lumière les enjeux et les problématiques du sujet, temps du raisonnement trop délaissé au profit d'une tentation à la récitation.

En considération des spécificités présentées par le sujet (*Les territoires de la République*), les connaissances mobilisées sont apparues assez convenables. Très peu de copies sont toutefois parvenues à valoriser des éléments originaux et pertinents tenant, par exemple, à la sociologie territoriale, à l'aménagement des villes, à l'organisation des réseaux (ainsi de l'isolement numérique) comme des services (ainsi de la « désertification médicale ») ou aux particularismes locaux. Les correcteurs ont apprécié très favorablement la capacité à utiliser des éléments provenant de domaines différents, à faire dialoguer des connaissances variées avec un sens critique aigu. Cela permet d'éviter une copie trop centrée sur un domaine de spécialité dans la mesure où la « question contemporaine » n'est pas une épreuve de spécialité. En outre, le sujet invitait à utiliser des données chiffrées qu'il convenait de mettre en lumière : les meilleurs travaux y sont parvenus. On soulignera que le dossier étant seulement un appui, il a fait l'objet d'un usage relativement modeste par les candidats.

Le sujet proposait d'examiner avec finesse la question territoriale sous divers angles. Trop souvent, les copies ont privilégié une lecture institutionnelle, liée aux politiques publiques, exposant en particulier les transformations par la décentralisation. Elles ont négligé des aspects fondamentaux relatifs à l'aménagement du territoire ou aux méthodes d'urbanisation. Elles ont peu abordé la politique des quartiers prioritaires (sinon de manière superficielle), voire ignoré les territoires agricoles. Il est arrivé souvent que certains travaux cherchent à contourner maladroitement l'intitulé exact de l'épreuve en réservant de trop longs développements aux inégalités sociales ou à la cohésion sociale, qui constituaient leur entrée dans le sujet. De même, les effets de la crise sanitaire ou du mouvement des « gilets jaunes » ont été régulièrement mobilisés. Ces éléments – peut-être explicables par le phénomène des fiches de préparation – devaient nécessairement être reliés à la « fracture territoriale » ou aux divisions de la République pour apparaître tout à fait pertinents. Enfin, les correcteurs déplorent une forme de retenue dans les prises de position personnelles sur le sujet, qui manifestent pourtant une réelle capacité à penser et qui distinguent les travaux de très bonne qualité. Des solutions sont présentées comme évidentes, en témoignent le recours à l'expérimentation ou le plan de relance, sans les mises en perspective nécessaires dans l'épreuve de question contemporaine. Il était souhaitable que les candidats envisagent des solutions pour mieux apprécier la diversité des territoires, et mieux en tenir compte, tout en maintenant les exigences d'unité républicaine et d'égalité entre territoires.

Questions sociales

Concours externe et/ou 2^{ème} concours externe

Membres du jury : Tiphaine GARAT, Aurélie LORRAIN-ITTY et Mathieu TOUZEIL-DIVINA

Moyenne de l'épreuve : 8,93/20

Le sujet consistait en une mise en situation professionnelle positionnant les candidats dans la posture d'un ou d'une conseiller-ère du ministre des Solidarités et de la Santé convié(e) à une réunion interministérielle portant sur la lutte contre le tabac. La réunion portait sur deux points à l'ordre du jour : l'opportunité ou non d'augmenter la fiscalité du tabac à partir de 2022 d'une part et les grandes orientations d'un futur plan de lutte contre le tabac après 2022 d'autre part.

A titre liminaire, le jury rappelle la nécessité, pour les candidats, de travailler l'ensemble du programme de questions sociales. Dans un contexte de COVID-19 dans lequel l'ensemble des administrations sont mobilisées par des enjeux de santé publique, il était particulièrement attendu des candidats qu'ils aient travaillé ce volet du programme et qu'ils connaissent les grandes politiques de santé publique et leurs enjeux. Le dossier fournissait par ailleurs des éléments plus techniques susceptibles de compléter les connaissances des candidats.

Les membres du jury tiennent à féliciter les candidats qui sont parvenus à relever les défis que posait ce sujet : s'extraire des éléments techniques du dossier pour construire un raisonnement personnel et argumenté - sans se contenter de réaliser une synthèse des documents -, témoigner d'une forme de courage et du sens des responsabilités dans les propositions avancées, trouver le bon positionnement professionnel et ne pas placer au même niveau des documents de source et d'importance différentes.

Toutefois, les membres du jury dressent plusieurs constats, qui constituent autant de pistes d'amélioration pour les futurs candidats aux postes de hauts fonctionnaires.

De manière générale, les candidats apparaissent globalement insuffisamment préparés à l'exigence du concours et aux enjeux auxquels ils auront à faire face au sein de la fonction publique, que ce soit en termes de méthodologie, de capacité à raisonner et à argumenter, de sens des responsabilités et de sens de l'Etat. Seul un tiers des copies correspond aux critères attendus, se plaçant clairement au-dessus des autres, avec quelques candidats témoignant de qualités exceptionnelles. Une grande majorité de copies est d'un niveau faible, voire très faible pour certains candidats dont même le niveau d'orthographe n'est pas acceptable à un concours administratif, quel qu'il soit.

Plus précisément, la majorité des copies comporte des lacunes sur trois points, qui devront faire l'objet d'une préparation accrue de la part des futurs candidats.

En premier lieu, de nombreux candidats ne maîtrisent pas la **méthodologie** de la note sur dossier, la confondant trop souvent avec celle de la note de synthèse présente dans d'autres concours administratifs. Le jury insiste sur la spécificité de l'épreuve sur dossier de questions sociales, qui consiste non pas à résumer le dossier, mais à une mise en situation professionnelle

dans laquelle le candidat doit construire sa propre réflexion en s'aidant des éléments présents dans le dossier. Le dossier ne constitue qu'une aide au candidat pour lui permettre d'élaborer un raisonnement personnel répondant au sujet posé. La manière de présenter ce raisonnement (construction de la copie, présentation des titres, style et tonalité) sont autant de codes professionnels que les candidats doivent apprendre à maîtriser en consultant les meilleures copies du concours lors des éditions précédentes. Ainsi, les copies se contentant d'une synthèse du dossier se sont d'emblée placées en-dessous de la moyenne ou tout juste à la moyenne.

En deuxième lieu, le jury rappelle que l'épreuve de questions sociales est une épreuve de **mise en situation** professionnelle.

Cela implique que les candidats, lors de la préparation du concours, se renseignent sur les grands types de réunions auxquelles ils peuvent être amenés à participer en tant que hauts fonctionnaires, les types de notes qu'ils peuvent être amenés à produire au sein de l'administration et les différents postes qu'ils sont susceptibles d'occuper. Pour ce sujet, les candidats devaient ainsi savoir ce qu'est une réunion interministérielle, comprendre que le conseiller ou la conseillère assistait à cette réunion- et non le ministre-, comme le précisait le sujet en indiquant « vous êtes convié(e) à cette réunion...pour faire connaître la position de votre ministère ».

Les candidats devaient également témoigner de leur capacité à s'adapter à différents types de commandes dans un contexte professionnel. Ici, il leur était demandé de préparer une réunion et de répondre sur les deux points à l'ordre du jour. Les candidats qui ont réalisé une première partie de bilan de la politique de lutte contre le tabac se sont donc placés hors sujet. Il n'était pas non plus demandé de réaliser des éléments de langage en annexe à la copie.

En termes de positionnement, les candidats devaient montrer qu'ils avaient compris représenter le ministère des solidarités et de la santé, et non pas le ministère délégué auprès de l'Economie, des Finances et de la Relance, chargé des comptes publics, dont les positions étaient également exposées dans le dossier. Ils devaient être capables, dans leur argumentation, de citer et hiérarchiser différemment les documents en fonction de leur source et de leur importance.

Enfin, trop peu de candidats ont montré les **qualités attendues** de tout haut fonctionnaire qui aura un jour à exercer de hautes responsabilités et à prendre des décisions ayant un impact sur ses concitoyens : discernement, prise de recul, capacité à faire des propositions concrètes et opérationnelles, capacité à adapter ses propositions au contexte mais surtout courage, sens des responsabilités et sens de l'Etat. Quelques candidats ont témoigné de l'ensemble de ces qualités, adoptant parfois des positions très différentes d'une copie à l'autre, mais toutes solidement argumentées et guidées par l'intérêt général. Ils constituent un modèle à suivre pour les autres candidats qui, en grande majorité, sont restés très timides dans leurs propositions, recommandant parfois la commande d'un nouveau rapport à l'administration avant de prendre une décision, voire l'absence de décision dans le contexte du COVID-19.

Concours interne

Membres du jury : Martine BELLANGER et Jean-Yves HOCQUET

Moyenne de l'épreuve : 10,27/20

Le sujet de questions sociales portait sur les ruptures conventionnelles, mesure qui a rencontré un succès certain et sur laquelle on dispose d'un recul suffisant pour porter une appréciation argumentée. Des questions précises guidaient les candidats. Les bonnes copies sont celles qui ont fait une restitution pertinente des documents, ce qui est constatée pour la grande majorité mais qui ont saisi aussi les opportunités d'élargir la problématique. A travers la formulation des critères d'évaluation d'une procédure de rupture du contrat de travail, il leur était demandé de mobiliser leurs connaissances sur la place de cette mesure dans le contexte plus large de flexibilité du contrat de travail. La rédaction de la lettre de mission, qui était l'occasion d'une prise de position plus personnelle sur le pourquoi d'une évaluation (du point de vue non seulement des usagers mais du citoyen ou du contribuable), la méthode et les partenaires souhaités a été parfois totalement ignorée ou traitée de manière cursive. La dernière question semble régulièrement sous-estimée par les candidats alors que c'est pour eux l'occasion d'ouvrir le dialogue attendu par les rédacteurs du sujet.

Troisième concours

Membres du jury : GARDETTE-HUMEZ et Yann LEROY

Moyenne de l'épreuve : 9,39/20

Nous recommandons aux candidats de bien lire le sujet et de traiter l'ensemble des aspects qu'il recouvre.

En particulier, il convient d'exploiter les données, notamment quantitatives, du dossier. Par ailleurs, les propos non étayés sont à proscrire et la structure du plan doit apparaître de façon suffisamment nette.

Les meilleures copies ont traité l'ensemble du dossier, exploré plusieurs scénarii et pris parti sur des propositions concrètes et étayées.

Finances publiques

Concours externe et/ou 2^{ème} concours externe

Membres du jury : Anne-Claire DUFOUR et Grégoire TIROT
Moyenne de l'épreuve : 9,07/20

L'épreuve de Finances publiques consiste en « la rédaction de réponses synthétiques à des questions courtes pouvant être accompagnées de textes, graphiques ou tableaux statistiques à expliquer et commenter ». Trois questions, accompagnées de documents, ont été soumises aux candidats :

Question n° 1 : *L'obligation de compensation des transferts de compétences aux collectivités territoriales* (notée sur 6 points) ? Ce sujet juridique visait à vérifier la capacité d'un candidat à s'approprier et questionner des principes et concepts complexes, et en prenant de la hauteur, sans prendre parti, sur le débat politique autour de cet enjeu qui structure les relations entre l'Etat et les collectivités territoriales.

Question n° 2 : *Y-a-t'il des limites à la dette publique ?* (Notée sur 7 points). Ce sujet très large avait pour objectif d'apprécier la manière de traiter une question d'ordre général, en définissant une problématique précise qui intègre l'ensemble des dimensions structurantes du sujet et ce, sans tomber dans l'exposé de connaissances disparates et mal reliées.

Question n° 3 : *Libérer et responsabiliser les gestionnaires publics* (notée sur 7 points). Ce sujet nécessitait à la fois une grande maîtrise technique, la compréhension des évolutions des dernières décennies pour des fonctionnaires en responsabilité et une prise de hauteur pour, notamment, mettre en avant les limites qui subsistent dans le système actuel de responsabilité et esquisser des pistes d'évolution.

La plupart des candidats avaient manifestement des connaissances sur les sujets proposés et, s'agissant de la question relative aux limites de la dette publique, s'attendaient même à ce que le thème fasse l'objet d'une question. Ce qui aurait pu être un atout a donné lieu à des copies relativement stéréotypées : les candidats ont souvent utilisé les mêmes exemples (l'importance de la dette publique au Japon) et les mêmes références (les récents rapports portant sur la responsabilité) au détriment d'une réflexion personnelle, voire originale. De nombreuses copies ne sont pas parvenues à mettre en valeur la capacité du candidat à dépasser la restitution d'informations pour exercer un esprit critique et, dans la mesure du possible, formuler des propositions étayées.

Par ailleurs, les candidats ont mangé de prise de hauteur. Ainsi la quasi-totalité des candidats a traité le sujet concernant les limites de la dette publique en s'appuyant sur les seules considérations et problématiques liées à la période de crise sanitaire et économique que nous traversons. Les correcteurs ont, à cet égard, regretté l'absence d'exposé des différentes théories économiques et de mise en perspective historique.

S'agissant de la question « **Libérer et responsabiliser les gestionnaires publics** », le jury a accepté que la notion de « gestionnaires publics » soit utilisée pour désigner non seulement les

ordonnateurs mais aussi les comptables publics. Toutefois, l'immense majorité des copies a traité, comme le jury s'y attendait, des régimes de responsabilité des seuls ordonnateurs publics. La majorité des candidats ont présenté les différents mécanismes de responsabilité - en omettant souvent la responsabilité politique et la responsabilité managériale - mais ne se sont pas interrogés et n'ont pas proposé d'éclairages sur les liens entre les deux termes du sujet « libérer » et « responsabiliser ». Trop souvent seul le volet « responsabilité » a été traité, en oubliant sa nécessaire articulation avec la nécessité pour le gestionnaire de disposer de marges de manœuvre qui soient en adéquation avec son niveau - voire ses différents niveaux - de responsabilité. La question était bien là : définir l'équilibre le plus adapté entre la liberté du gestionnaire et le régime de responsabilité associé.

De façon plus générale, la manière de traiter ce dernier sujet a notamment permis de distinguer ceux qui se sont limités à un traitement « scolaire » - récitation d'éléments techniques plus ou moins bien organisés et « digérés » - de ceux qui s'en sont emparés en se projetant en tant que potentiel futur décideur public qui sera directement et concrètement concerné par la question dans un avenir proche.

Dans le même sens, les candidats n'ont pas suffisamment traité les sujets tels qu'ils étaient posés et se sont contentés d'aborder la thématique générale (la dette publique, la compensation financière, la responsabilité financière). Les copies témoignent, dans l'ensemble, du travail fourni par les candidats et de leurs capacités rédactionnelles, mais **ne montrent pas systématiquement leurs aptitudes à délimiter un sujet, à le problématiser, à dessiner une réflexion propre et à proposer des solutions**. Ainsi, la réponse à la question « **y-a-t-il des limites à la dette publique ?** » n'a que très rarement été formulée et articulée autour de la notion de « limites ». Si la majorité des copies a présenté les limites économiques à la progression de la dette, seules quelques copies ont pris soin d'identifier l'existence de limites juridiques et politiques (par exemple, l'enjeu de l'équité intergénérationnelle n'a été que trop rarement évoqué).

Le jury a également regretté que les documents proposés n'aient été que très peu exploités et n'aient pas été mobilisés pour cerner les problématiques induites par les sujets. En particulier, sur la question de « **l'obligation de compensation des transferts de compétences aux collectivités territoriales** », la décision du Conseil constitutionnel QPC du 18 octobre 2010 *Département du Val-de-Marne* aurait dû conduire à s'interroger sur la notion de transferts de compétences, en la distinguant de la notion de création de compétences, d'extension de compétences et d'aménagement des conditions d'exercice d'une compétence. Ce n'est qu'une fois délimitée l'obligation de compensation des transferts que le candidat aurait dû expliquer et illustrer, en s'appuyant notamment sur l'extrait du rapport de l'Observatoire des finances et de la gestion publique locales, les moyens dont dispose l'Etat pour garantir cette compensation (dotation, fiscalité, ...). La jurisprudence et les données chiffrées auraient utilement pu illustrer les affirmations des candidats et enrichir leurs argumentations.

Le jury a pu s'interroger sur la durée de l'épreuve (3h) qui ne permet peut-être pas à l'ensemble des candidats d'approfondir suffisamment la réflexion et de se saisir des documents proposés.

Concours interne

Membres du jury : Jean-François BOUDET et Carole MAUDET

Moyenne de l'épreuve : 9,12/20

Sur la forme, les copies sont globalement propres et ne comportent pas de grosses lacunes orthographiques. Le jury a constaté aussi quelques copies rédigées sous la forme d'une note (« au ministre des Finances »).

Le jury déplore cependant sur le fond un manque évident de lecture des sujets posés et des réponses parfois limitées à la récitation de fiches plus ou moins proches des questions posées, sans déboucher sur des conclusions claires de nature à répondre à la problématique. Il y a très peu de références aux documents fournis, ces derniers étant très rarement cités ou utilisés, encore que le défaut inverse a parfois été relevé (copies se livrant à un commentaire des documents). Bien souvent, les candidats restent assez confus dans leurs réponses et ne font pas œuvre de propositions à caractère théorique ou opérationnel. Il y a très peu de comparaison avec des droits étrangers, parfois avec le droit local ou social.

Par thème, les correcteurs formulent les remarques suivantes :

- Les réponses à la question n°1 ne relèvent essentiellement que d'un bilan de la LOLF et nous indiquent que des réformes et projets sont en cours pour résoudre les lacunes de ladite réforme organique "qui a 20 ans".
- Les réponses à la question n°2 énoncent le plus souvent un historique des ressources propres pour nous indiquer in fine que l'impôt européen tendrait à se construire aujourd'hui (en nous listant les taxations en cours ou en projet : plastique, carbone, numérique, TTF, etc.). Il y a manifestement une confusion entre ressources propres et impôts. Quelques copies interrogent sur l'impossible application de la notion d'impôt à une organisation/UE qui n'est pas un Etat.
- Les réponses à la question n°3 se limitent enfin à poser le principe de sincérité pour en comprendre le sens ou la portée. Si le jury se réjouit de la citation du HCFP comme outil d'amélioration de la sincérité budgétaire, il regrette le peu de références aux finances locales. Il n'y a pas fondamentalement de réponse au verbe « doit » énoncée dans la question.

Troisième concours

Membres du jury : Boris KUPERMAN et Céline VIESSANT

Moyenne de l'épreuve : 8,62/20

L'épreuve de Finances publiques consiste en « la rédaction de réponses synthétiques à des questions courtes pouvant être accompagnées de textes, graphiques ou tableaux statistiques à expliquer et commenter ». Trois questions, accompagnées de documents, ont été soumises aux candidats :

Question n° 1 : *Les effets de la crise sanitaire liée à la COVID 19 sur les soldes budgétaires* (notée sur 8 points). Ce sujet à dominante économique visait à vérifier la capacité des candidats à articuler leurs connaissances, relatives, d'une part, aux mécanismes économiques liés aux soldes budgétaires, d'autre part, à l'actualité économique et sociale et notamment aux dispositifs récemment déployés vis-à-vis des acteurs économiques dans le contexte de crise sanitaire.

Question n° 2 : *Compte tenu des caractéristiques du budget de l'Union Européenne, assiste-t-on à une harmonisation des budgets des Etats membres ?* (Notée sur 6 points). Ce sujet exigeait à la fois des connaissances précises, notamment factuelles, sur les caractéristiques quantitatives du budget de l'Union européenne, de sa structure et de son histoire, mais également une capacité de réflexion et de problématisation afin de répondre exactement et en prenant appui sur un raisonnement rigoureux à la question posée.

Question n° 3 : *Le prélèvement sur recettes : Définition et portée* (notée sur 6 points). Le traitement de ce sujet, à dominante juridique, exigeait la maîtrise d'une certaine technicité, qui devait là encore s'articuler avec une capacité de réflexion autour des grands enjeux de finances publiques (universalité, unité) posés par la notion à discuter.

- Près de la moitié des copies (40 sur 82) a obtenu une note inférieure ou égale à 8 ;
- Un tiers des copies (27 sur 82) a obtenu une note comprise strictement entre 8 et 12 (dont la moitié strictement inférieure à la moyenne) ;
- Moins d'un cinquième des copies (15 sur 82) a obtenu une note supérieure ou égale à 12, parmi lesquelles seules deux copies ont une note supérieure ou égale à 14.

Ces données chiffrées révèlent les difficultés rencontrées d'une façon générale par les candidats, tant sur le plan formel que concernant la maîtrise des connaissances ou la rigueur, la précision et la pertinence du raisonnement au regard de la question posée :

* Sur le premier point, de trop nombreuses copies n'ont qu'une maîtrise approximative de la syntaxe et de l'orthographe. Rares sont également les candidats recourant de façon rigoureuse et pertinente aux documents, notamment chiffrés, fournis avec le sujet afin d'illustrer leur propos par des données quantitatives correctement extraites et restituées de manière cohérente avec le raisonnement exposé.

* Sur le deuxième point, les connaissances des candidats sont dans l'ensemble insuffisantes. S'agissant par exemple de la question n°1, quasiment aucune copie ne se réfère à la théorie économique, ne serait-ce que succinctement (nonobstant la citation d'auteurs ou de courants théoriques) pour appréhender les mécanismes relatifs aux liens entre crise sanitaire, croissance économique et soldes budgétaires. Les rares copies répondant à

l'invitation que suggérait l'intitulé du sujet à faire référence à différents soldes (conjoncturel – structurel), n'ont pas, sauf exception, interrogé la portée et les éventuelles limites d'une telle distinction. La notion de croissance potentielle n'a le plus souvent pas été évoquée, malgré sa présence dans la note accompagnant le document mis à la disposition des candidats.

Lorsque des connaissances sont mobilisées, elles sont souvent partielles, et évoquées de manière superficielle, c'est-à-dire, d'une part, sans véritable appropriation des mécanismes en jeux, d'autre part, sans explicitation du lien entre leur évocation et le traitement de la question posée. S'agissant par exemple de la question n°2, très rares sont les copies qui, à l'appui de la thèse (à nuancer) d'une harmonisation de la structure des budgets nationaux des Etats membres de l'Union européenne, évoquent en explicitant les mécanismes en jeux le rôle des « fonds structurels » européens. Sur la question n° 3, un peu plus technique, les connaissances semblent encore plus faibles.

D'une façon générale, la contrainte horaire de l'épreuve, associée à une faible maîtrise de la matière, semble conduire les candidats à ne pas prendre suffisamment le temps de la réflexion, en l'absence de l'effort d'identification préalable de ce qui est précisément demandé. Aussi de nombreux développements sont hors sujet. Par exemple, la seule lecture du document mis à la disposition des candidats pour traiter la question n°2, sans aucune mise en relation avec des caractéristiques du budget de l'Union européenne, ne peut être considérée comme traitant valablement la question posée.

Les copies ayant obtenu une note supérieure ou égale à 12 proposaient :

- un exposé précis et exact de quelques ordres de grandeurs pertinemment choisis au regard de la question posée ;
- une réflexion reposant sur l'identification du ou des sens de la question posée, au service de laquelle étaient mobilisées des connaissances exposées de façon maîtrisée (ce qui n'exige pas nécessairement de longs développements) ;
- un usage raisonné et hiérarchisé des documents, reposant sur une capacité de lecture et de formulation rigoureuse de données quantitatives.

En conclusion, il ne peut qu'être vivement recommandé aux candidats d'accorder toute la place qu'elle exige à la préparation de l'épreuve de finances publiques, au vu notamment de l'importance de la matière dans l'exercice des fonctions variées que seront amenés à exercer les futurs lauréats de l'institut national du service public.

EPREUVES D'ADMISSION

Questions relatives à l'Union européenne

Concours externe et/ou 2^{ème} concours externe

Membres du jury : Delphine DERO-BUGNY et Xavier DUPRIEZ

Moyenne de l'épreuve : 13,45/20

Les candidats ont, dans l'ensemble, un bon niveau et sont bien préparés. Les notes s'échelonnent de 5 à 19. 28 candidats ont obtenu une note supérieure ou égale à 16.

Les candidats respectent, le plus souvent, le temps de présentation du sujet. Un nombre limité d'entre eux vont cependant au-delà du temps imparti et doivent donc être interrompus par les membres du jury.

Les exposés sont en principe bien structurés (introduction, deux parties et conclusion). Il convient de rappeler l'importance de l'introduction pour définir les termes du sujet et orienter la démonstration. Toutefois, les plans manquent fréquemment d'originalité. Une part non négligeable des candidats éprouve des difficultés à répondre correctement au sujet traité, faute de problématisation. Dans l'exposé comme dans les réponses aux questions, les candidats hésitent trop souvent à prendre position et ne font pas toujours preuve d'un effort de mise en perspective et d'esprit critique. Aussi le jury a-t-il tenu compte de la capacité de certains candidats à prendre de la hauteur et de leur compréhension des grands débats européens contemporains.

Dans l'ensemble, les connaissances sont satisfaisantes. Certains candidats ont des connaissances vastes et solides. Les sujets relatifs à l'actualité sont en général bien maîtrisés. Les candidats connaissent les aspects institutionnels et la plupart des politiques de l'Union européenne, parfois de façon précise. Des lacunes, éventuellement importantes, et soulignées de façon récurrente par les jurys successifs, demeurent cependant pour ce qui concerne le marché intérieur et la concurrence. Dans ces domaines, les connaissances restent beaucoup trop approximatives et les concepts-clefs pas toujours compris.

Concours interne

Membres du jury : Emanuel CASTELLARIN et Florence ROUSSEL
Moyenne de l'épreuve : 12,10/20

D'importants écarts de niveau et de préparation de l'épreuve peuvent être relevés. En conséquence, toute l'échelle de notation a été utilisée, de 03/20 à 19/20. Treize candidats ont obtenu 16/20 et plus, plus du tiers des candidats se situe à un bon niveau (14/20 et plus). A l'inverse, le niveau de six candidats s'est avéré très insuffisant (entre 2/20 et 5/20), révélant des lacunes de fond sur les fondamentaux du cadre européen.

Sur la forme, les candidats ont généralement présenté un exposé structuré. En revanche, la maîtrise du temps de parole a connu quelques écarts : l'un des candidats a eu du mal à atteindre neuf minutes, faute de connaissances suffisantes, tandis que quatre autres, dépassant les 12 minutes ont dû être invités à conclure sans délai.

Un plan type fondé sur l'opposition entre la situation actuelle et les perspectives envisageables, ou entre la situation antérieure et la situation présente, a été fréquemment utilisé, avec un succès variable en fonction de la question qui était posée. La discussion a souvent démontré une bonne capacité à réagir et parfois une véritable aptitude au raisonnement mais le niveau de connaissances et de maîtrise des notions clé en a trop souvent limité la fluidité.

Sur le fond, le niveau des connaissances de la plupart des candidats s'est avéré satisfaisant, voire remarquable pour certains d'entre eux. Cependant, la précision des connaissances est apparue inégale, tant en matière de pratique institutionnelle qu'en ce qui concerne le contenu des politiques européennes, leurs fondements, leurs objectifs et leurs modalités.

Les sujets d'exposé, libellés sous forme interrogative, comme les questions ultérieures, ont porté sur les différents thèmes figurant au programme de l'épreuve, qu'il s'agisse des compétences et des politiques de l'Union européenne, des relations entre l'Union, les États membres et les citoyens européens ou encore de l'organisation et du fonctionnement du système institutionnel et politique. Les sujets ont généralement porté sur des problématiques d'actualité. À l'issue de leur exposé, les candidats ont été interrogés sur certains aspects évoqués dans leur exposé ou des prolongements de celui-ci avant que des questions connexes, entrant dans le périmètre du programme, soient abordés, dans le cadre du dialogue entre le candidat et le jury.

Les candidats avaient accès aux traités européens et à de la jurisprudence européenne. Ils ont généralement bien exploité les traités. En revanche, les aspects juridiques apparaissent généralement insuffisamment maîtrisés, en particulier lorsqu'il est pertinent de faire appel à la jurisprudence.

Comme les années précédentes, les fiches de préparation ont été largement déclinées dans l'approche des grands enjeux de l'intégration européenne. En outre, la connaissance de l'actualité, des enjeux pratiques et de la dimension historique s'est trop souvent révélée incomplète, empêchant les candidats de problématiser pleinement leurs analyses.

Si certains candidats ont fait montre d'esprit critique et de vision personnelle dans la discussion, le manque de recul a souvent empêché un traitement satisfaisant de questions transversales ou comportant des aspects plus théoriques. La position du gouvernement français a souvent été prise comme principale référence d'analyse, parfois comme réflexe implicite et non assumé, ce qui n'a pas permis de faire référence à d'autres éléments pertinents d'analyse ni à d'autres points de vue.

Troisième concours

Membres du jury : Francesco GAETA et Valérie MICHEL
Moyenne de l'épreuve : 9,20/20

Le jury relève que, dans l'ensemble, les prestations des candidats sont de bon niveau. Le jury attire l'attention des futurs candidats sur la nécessité de préparer les épreuves orales le plus en amont possible et de ne surtout pas attendre les résultats de l'admissibilité. En effet, cette anticipation évite, d'une part, une réelle impréparation, relativement rare mais fatale. D'autre part, et de manière plus générale, elle permet de pallier une faiblesse notée dans de nombreuses prestations à savoir une insuffisante prise de recul, de contextualisation des questions et de prise de position personnelle.

Dans l'ensemble, les candidats peinent à s'approprier des connaissances et à dépasser une prestation descriptive des éléments de réponse. Ce faisant, ils peinent à débattre et à argumenter. Or, c'est cela qui est attendu par le jury.

En outre, le jury appelle l'attention des futurs candidats sur l'effet négatif d'une présupposition de ce qui est attendu sur un sujet. En d'autres termes, le jury n'attend pas de « réponse déterminée » - en ce sens qu'il n'attend pas une réponse préconçue au moment de la conception du sujet – qui devrait impérativement et exclusivement être formulée par les candidats. Il attend une prise de position critique – au sens premier du terme – et personnelle qu'il peut ne pas partager, sans que cela ne nuise au candidat. Par ailleurs, cette « présupposition » peut inciter à relater « une fiche » sur un thème proche mais non similaire, ce qui peut amputer l'exposé de l'une ou de plusieurs de ses dimensions.

En dernier lieu, le jury souhaite alerter les candidats sur l'utilisation des documents mis à leur disposition : celle-ci peut s'avérer contre-productive en ce sens qu'elle peut inciter les candidats à se limiter à une reprise des éléments recueillis dans ces documents. Cela ampute la prestation de toute dimension analytique, ce qui est regrettable.

Questions internationales

Concours externe et/ou 2^{ème} concours externe

Membres du jury : Renaud GIRARD et Sabrina ROBERT-CUENDET

Moyenne de l'épreuve : 12,98/20

1. Déroulement de l'épreuve :

Les épreuves orales d'admission sur les questions internationales de la session 2021 se sont déroulées de manière très satisfaisante du 18 au 29 octobre 2020. À cet égard, le jury tient à saluer le travail de préparation, d'accueil et d'accompagnement mené par l'équipe concours de l'ENA et remercie chaleureusement les appariteurs pour leur bienveillante et remarquable efficacité tout au long du déroulement des épreuves.

À noter que les conditions sanitaires qui continuent d'être difficiles n'ont pas présenté de difficulté particulière dans le déroulement des épreuves orales. Le dispositif sanitaire mis en place a permis que les oraux se déroulent dans les conditions les plus sereines possibles.

2. Prestations des candidats :

Plusieurs observations peuvent être partagées :

S'agissant de la notation, la compilation des notes attribuées par les deux membres du jury de cette épreuve fait apparaître une grosse bulle de notes comprises entre 11 et 16. Ces notes traduisent la compréhension correcte du sujet et le traitement satisfaisant de celui-ci, une base solide de connaissances théoriques et pratiques sur les relations internationales, une sensibilité à l'actualité internationale du moment, et enfin un exercice dans l'ensemble maîtrisé de cette épreuve orale.

Pour les notes supérieures à 16, celles-ci répondent aux remarques précédentes et s'enrichissent, pour la plupart d'entre elles, d'une maîtrise renforcée de la matière internationale, d'une connaissance souvent remarquablement approfondie du droit international, d'une aisance supérieure à la moyenne s'agissant de la prise de parole, de l'agilité de la pensée et de son expression, et enfin de la capacité à émettre jugements-opinions-recommandations en argumentant de manière convaincante.

Les notes inférieures à 11 sont les « accidents » inhérents à ce type d'épreuves : sujets insuffisamment, ou mal, compris et traités, suivis de questions-réponses qui ne parviennent pas à redresser la barre, connaissances lacunaires, raisonnements fragiles et, parfois, un manque perceptible d'intérêt pour la matière internationale.

Le processus de notation s'est avéré relativement fluide et harmonieux.

3) Questions internationales :

Exemples de sujets d'actualité qui sont fréquemment revenus dans les interventions des candidats : Les tensions dans la zone indopacifique, les relations entre les Etats-Unis et la Chine, le Sahel, le développement durable.

Dans l'ensemble, le bagage des candidats sur les relations internationales est satisfaisant (organisation et fonctionnement des institutions internationales, situations de crise, questions régionales, rappels historiques)

En revanche, on relèvera une connaissance parfois insuffisante des aspects de droit international. Sans attendre des candidats qu'ils soient des juristes spécialistes, il y a souvent beaucoup trop d'approximation dans la compréhension des principaux mécanismes juridiques internationaux (ONU, OMC, juridictions internationales ...).

Des marges de progrès se révèlent chez de nombreux candidats quant à leur capacité à relier entre eux les jeux des différents acteurs des relations internationales ainsi que les facteurs qui agissent sur l'évolution des relations internationales, autant de clefs importantes pour décrypter ce qui se joue aujourd'hui sur la scène internationale d'un monde sujet à de profonds bouleversements.

Concours interne

Membres du jury : Donatienne HISSARD et Romain LE BOEUF

Moyenne de l'épreuve : 10,80/20

S'agissant de l'épreuve de questions internationales, le jury a réservé les meilleures notes aux candidats qui ont démontré leur capacité à argumenter, à défendre leur point de vue et à développer une vision personnelle des questions internationales, étayée sur des exemples et des démonstrations précis et appropriés. Il a apprécié la maturité dont ont fait preuve généralement les candidats dans les solutions proposées aux cas pratiques évoqués.

Il a déploré en revanche un manque de connaissances générales des candidats en matière de droit international public. Privés de cette clé de compréhension indispensable, les candidats ont souvent peine à dégager une réflexion théorisée ou systémique sur l'évolution des relations internationales dont le droit international est un élément structurant. En outre, de très nombreux candidats, sans doute pris par un temps de préparation très court, ont omis de réfléchir ou de définir les termes du sujet pour se réfugier dans des fiches de questions de cours, ou une présentation historique, au détriment de la problématisation de leur exposé.

Troisième concours

Membres du jury : Saïda El BOUDOUHI et Cédric MANUEL
Moyenne de l'épreuve : 9,64/20

Le jury tient tout d'abord à souligner que ces épreuves se sont déroulées dans de très bonnes conditions grâce à l'efficacité de toute l'équipe des concours.

Les candidats maîtrisent généralement assez bien l'exercice sur le plan formel. Les 10 minutes sont parfois un peu longues, lorsque les candidats ne sont pas du tout prêts sur le fond, mais elles sont généralement tenues.

Sur le fond, le jury a été particulièrement frappé par les écarts de niveau entre les candidats. Alors que certains bons candidats avaient un niveau de préparation équivalent à celui des candidats des concours externes, d'autres donnaient l'impression d'avoir été surpris par leur admissibilité, tant leur préparation en questions internationales était superficielle, voire inexistante. Outre quelques connaissances aussi fondamentales que basiques en droit international ou en relations internationales, cette épreuve requiert surtout des candidats qu'ils soient capables de décrypter le monde qui les entoure dans sa dimension internationale. Ainsi, on ne répétera jamais assez que la lecture assidue des pages internationales d'un quotidien constitue une partie non négligeable de la préparation.

Il convient de rappeler que cette épreuve, qualifiée parfois de « technique », ne vise pas tant à éprouver des connaissances spécialisées qu'à tester la curiosité intellectuelle pour la vie internationale et la capacité d'en tirer une analyse ou à tout le moins une réflexion. Ainsi, le jury a pu se montrer indulgent vis-à-vis d'un candidat qui n'a pas toutes les connaissances techniques requises mais qui est capable de raisonner et d'établir des liens avec l'actualité, y compris en puisant dans son expérience professionnelle le cas échéant. A l'inverse, si elle n'est pas inutile, la lecture *in extremis* de quelques fiches préparées par d'autres sur les relations internationales, s'est vite avérée insuffisante lors des échanges.

On peut faire le choix d'ouvrir encore davantage le type de questions posées (dans le sens de la culture générale internationale), mais le jury est convaincu de la nécessité du maintien d'une telle épreuve, tout comme celle de Questions européennes, pour s'assurer de recruter des personnes disposant d'une ouverture suffisante sur le monde, élément extrêmement important pour tout haut fonctionnaire compte tenu des répercussions des relations internationales et bien sûr de la dimension européenne dans le cadre de leurs futures fonctions.

Epreuve orale en langue anglaise

Concours externe et/ou 2^{ème} concours externe

Membres du jury : Daivy BABEL et Chantal SCHUTZ

Moyenne de l'épreuve : 12,74/20

L'objectif de l'épreuve consiste à évaluer la capacité des candidates et candidats à s'exprimer dans une langue claire et précise et à échanger avec le jury sur les aspects de la culture anglo-saxonne à laquelle les textes font référence. Les thèmes des documents restent liés à l'actualité des pays anglophones au sens large, couvrant des questions sociales, sociétales, politiques, économiques et environnementales. D'une manière générale les candidates et candidats semblent avoir bien pris en compte les recommandations des années précédentes.

Le jury a noté avec satisfaction le bon niveau général de leur préparation, leur respect de la durée préconisée pour l'exposé (une dizaine de minutes) même si certains marquent parfois une incertitude quant à l'inclusion du temps de lecture dans l'exposé. L'aptitude à replacer l'article proposé et ses problématiques particulières dans une perspective plus générale se confirme dans la majorité des cas. Le choix d'analyser non seulement le contenu de l'article mais aussi son idéologie, son style ou son programme, en rapport avec le journal dont le document était tiré semble fait un peu moins fréquemment en 2021, alors qu'il s'agit d'un angle d'analyse très intéressant. En revanche, traiter l'exposé comme une simple paraphrase de l'article n'est pas une stratégie à recommander : le jury attend un bref résumé suivi d'un commentaire, ou un résumé analytique dans lequel le commentaire est présenté au fil du résumé. La conclusion doit être encore une fois une occasion d'ouvrir la discussion, et non un rappel d'idées encore suffisamment fraîches dans l'esprit de l'auditeur pour ne pas nécessiter une répétition.

Les questions posées par le jury sont habituellement d'ordre assez général et il est donc recommandé de ne pas s'enfermer dans une problématique limitée par le sujet proposé : le but de l'épreuve est de montrer son aptitude à prendre de la distance par rapport à un thème, et le jury s'efforce par ses questions d'ouvrir au maximum la discussion. Il ne faudrait pas cependant confondre l'épreuve d'anglais avec une épreuve technique. Le jury n'attend pas un cours d'histoire ou d'économie, et traiter l'exposé comme une réponse à une question de cours ne correspond nullement à ses attentes. De même, il est conseillé d'éviter les réponses courtes et fermées et, au contraire, à chaque fois que possible, d'ouvrir la discussion. Il est même tout-à-fait indiqué - comme cela se produit lors de conversations authentiques en milieu professionnel - de réfléchir à mesure de la discussion et même de la prise de parole, à tracer des parallèles, souligner des situations comparables, mettre en lumière des questions connexes ; tout ce qui amène naturellement la réflexion à progresser ou vers un infléchissement heuristique rationnel.

Bien entendu, les fautes récurrentes de prononciation, de grammaire et de lexique nuisent à la fluidité de cette discussion. Si l'apprentissage de locutions en vue de l'épreuve est indispensable (sans qu'il faille chercher à égrener coûte que coûte une liste d'expressions mémorisées pour l'occasion, ce qui peut rendre le discours artificiel), rien ne remplace la

sensibilité à la culture et à l'actualité anglo-saxonnes. On ne saurait trop recommander une lecture continue et assidue de la presse (*The Guardian, The Economist, The Washington Post, The Independent, The New York Times, etc...*).

Critères de notation

La langue joue bien entendu un rôle essentiel, mais un candidat qui saura compenser ses lacunes par des qualités de communication et d'écoute sera moins pénalisé par ses erreurs, d'autant moins s'il ou elle se fait comprendre en mobilisant ses connaissances, qu'elles soient linguistiques (on peut exprimer beaucoup même avec un lexique limité mais précis et correct) ou culturelles - ainsi on conseillera de ne pas hésiter à prendre des exemples que l'on connaît vraiment, quitte à s'éloigner quelque peu du sujet (dans des limites raisonnables).

Conseils (on se reportera également aux rapports de jury des années précédentes)

- Ne pas faire l'historique d'un sujet qu'on connaît mal, au risque de commettre des erreurs grossières
- Ne pas partir du principe qu'un article anonyme a été écrit par un homme (surtout si l'article porte sur sujet "féministe"...)
- Eviter "America" quand on parle des Etats-Unis dans un contexte où l'Amérique Latine et/ou le Canada sont également pertinents
- Ne pas considérer que tout sujet proposé est "a key issue" ou "a burning issue" - il arrive que le jury propose des sujets plus marginaux...
- Essayer de ne pas répondre aux questions posées par le jury comme s'il s'agissait de questions de cours : il vaut mieux essayer de développer dès que possible.

Concours interne

Membres du jury : Julia MAKRIS et Justin STULTS

Moyenne de l'épreuve : 13,09/20

Le jury estime que tous les candidats étaient bien préparés et en perpétuelle amélioration. Ils connaissaient bien, dans l'ensemble, ce qui était attendu. Les bons candidats étaient capables de présenter et d'argumenter un point de vue de façon convaincante, et s'exprimaient pour la plupart de manière fluide, avec un vocabulaire pertinent et varié.

Il paraît évident que les candidats les plus performants s'étaient beaucoup documentés. Ils étaient au fait de l'actualité et en possession d'une vaste culture générale. Leurs argumentations et présentations se sont révélées riches et poussées. Les candidats les moins performants ont manqué d'organisation. Un certain nombre ne maîtrisait ni la grammaire, ni la syntaxe et ni le vocabulaire nécessaire. Pourtant, tous ont démontré un bel effort, même quand ils ne trouvaient pas leurs mots facilement ou étaient hésitants.

Troisième concours

Membres du jury : Michael BYRNE et Gabrielle SMART
Moyenne de l'épreuve : 12,91/20

Les articles sélectionnés pour l'épreuve d'anglais portaient sur une grande diversité de questions actuelles traitées par la presse anglo-saxonne (environnement, politique, crises internationales ou nationales, économie, société...).

Il est d'abord demandé au candidat de lire à voix haute quelques lignes du texte, afin de vérifier sa compréhension et son aisance dans la langue parlée. Ensuite il est invité à parler du texte, sans précision quant à la façon dont il l'aborde (analyse, commentaire, prétexte pour parler d'un sujet connexe...).

Le jury souligne la nécessité pour le candidat de comprendre à la fois le détail de l'article et les grandes questions auxquelles il peut mener.

Le cas échéant, le candidat peut être amené à défendre ou à opposer l'opinion exprimée dans l'article et, dans tous les cas, à en développer les idées afin d'échanger par la suite avec le jury.

L'entretien sert à évaluer la capacité du candidat à saisir l'ensemble du propos au-delà du lexique et à pouvoir s'en détacher pour rendre compte des présupposés, de la prise de position, et de ce qu'implique l'ancrage à la fois linguistique et culturel de l'article. Les examinateurs valorisent notamment la capacité du candidat à répondre aux questions tout en se montrant apte à élargir et à établir des liens pertinents pour expliciter les propos du texte (sans bien sûr chercher à masquer une lacune ou une ignorance), et à rebondir sur des sujets voisins qui peuvent survenir pendant l'échange. Le candidat veillera à éviter de proposer ce qu'il croit que le jury souhaite entendre, notamment de se contenter de répéter les idées, les expressions ou les phrases des examinateurs. Le jury apprécie le lexique riche qui témoigne d'une aisance dans la réflexion en langue étrangère et la familiarité avec les spécificités contextuelles qui conditionnent le traitement d'une question par la presse. Bien que l'utilisation de tournures idiomatiques ("in a nutshell", "weigh up the pros and cons"...) peut valoriser la qualité d'expression, elles doivent être bien placées, exprimées correctement et non pas placées à tout « bout de champ ».

La production phonémique (« prononciation ») ne semble pas avoir fait beaucoup de progrès en général, malgré des efforts manifestes d'amélioration, pas toujours couronnés de succès. La plupart des candidats, même ceux qui ont le plus d'aisance en anglais, ont un accent français marqué, voire très marqué. Dans la mesure où cette prononciation, notamment les intonations, empêche parfois un interlocuteur anglophone de comprendre le sens du propos, cela peut devenir un handicap car, dans ce cas, il est évident que le but de la communication n'est pas atteint. Certains candidats, de bon niveau par ailleurs, ont un débit trop rapide.

Il est recommandé d'éviter de lire ses notes, car cela entraîne des problèmes de prononciation et de compréhension en général. Du reste, la fluidité est un aspect important : les hésitations nuisent à l'efficacité et à la concision du discours.

La correction grammaticale laisse également beaucoup à désirer. Le jury a relevé de nombreuses erreurs de concordance des temps de verbe, d'articles, de pronoms, d'adjectifs et de syntaxe.

Cependant, de manière générale, le jury trouve les candidats motivés et plutôt bien préparés pour l'épreuve. Aucun ne s'est trouvé sans les moyens de s'exprimer, même de façon relativement élémentaire, bien que dans certains cas il y a des hésitations et une recherche assez laborieuse de vocabulaire.

Les candidats qui ont obtenu les meilleures notes sont ceux qui avaient suffisamment d'aisance dans la langue pour discuter sur un pied d'égalité avec le jury, en élargissant le sujet proposé et en développant de nouvelles idées. Cette année, six candidats étaient dans ce cas, sans toutefois avoir bénéficié d'une expérience professionnelle dans un pays anglophone.

Par ailleurs, nous avons pondéré favorablement les candidats qui, malgré une connaissance assez moyenne de la grammaire, arrivaient à exprimer des idées sophistiquées et même à communiquer avec une facilité relative, estimant qu'ils pourront encore affiner leurs connaissances linguistiques à l'École.

Au plan des recommandations, les centres de préparation devraient encourager les candidats à utiliser toutes les ressources possibles (internet, supports visuels et audiovisuels) pour écouter et lire de l'anglais de façon quotidienne et surtout constante. Par ailleurs, il convient de lire la presse anglo-saxonne à intervalles réguliers pour s'imprégner du langage, des idiosyncrasies des media, des thèmes, des idées et des modes de pensée. Une telle pratique sera utile dans la perspective du concours et, bien évidemment, du métier ultérieur. Enfin, de courts exercices quotidiens de prononciation sont à conseiller, tant il est vrai que ce qui manque le plus aux candidats est la pratique de la langue parlée.

Entretien

Concours externe et/ou 2^{ème} concours externe

Membres du jury en appui à la troïka : Delphine GOUGEON et Jérôme POIROT

Moyenne de l'épreuve : 11,30/20

La présentation du parcours et des motivations

Les cinq minutes consacrées à cette partie de l'entretien, sans être fondamentales, apportent des informations multiples au jury. Une grande majorité des candidats récite un texte, ce qui rend ces cinq minutes peu vivantes. Mais, alors qu'il est facile de préparer cette courte séquence, il était parfois dommage de constater que le propos était trop descriptif, et plus encore, convenu. Il est attendu des candidats, dès le début de l'entretien, de faire montre de recul, de prise de hauteur, d'être en mesure de tirer des enseignements de son parcours académique, de ses expériences professionnelles, de ses stages ou de son parcours de vie. Les candidats doivent se convaincre que le jury n'attend pas un discours convenu sur la grandeur à servir l'État ou sur l'attrait irrésistible de l'administration déconcentrée.

Les échanges portant sur le parcours, les motivations et la carrière

Les dix minutes qui font suite à la présentation du candidat visent à mieux comprendre le choix qu'il a fait de s'engager dans la préparation de ce concours, quels métiers il souhaiterait exercer, quelle vision il a de l'action publique. Le jury n'a pas vocation à porter un jugement sur les aspirations précises des candidats mais sur leur capacité, leurs vertus et leurs talents. Il s'agit avant tout pour le candidat, à travers les questions qui lui sont posées, d'approfondir les informations qu'il a livrées lors de sa présentation, de mettre en lumière les enseignements qu'il a tiré de son parcours, de montrer qu'il a quelques idées sur ce qu'est l'action publique, y compris ses limites, voire ses contradictions.

Trop souvent les candidats ont été sur la réserve. Par exemple, le jury aimait savoir s'ils avaient passé d'autres concours, en 2021 ou les années précédentes, et quel résultat ils avaient obtenu. Il convient à ce propos de rassurer : le jury n'a pas considéré que prouver son attachement au service de l'État ne devait se traduire que par l'inscription au seul concours de l'ENA.

S'agissant de la carrière, le jury a parfois été étonné de la faiblesse des réponses ; soit qu'elles apparaissent convenues lorsque les candidats ne rêvaient que d'être affectés dans des services déconcentrés, soit qu'elles apparaissent naïves lorsque leurs ambitions se limitaient à des domaines qu'ils connaissaient déjà.

Enfin, le jury a souvent été surpris du nombre important de stages effectués par les candidats, jusqu'à cinq ou six. Il semble que l'idée selon laquelle la vocation ne serait pas sincère si plusieurs expériences n'avaient été faites dans le service public était répandue. Le jury s'inscrit en faux contre cette conception. D'abord parce que la vocation peut naître à tout moment au cours de la vie d'étudiant. Ensuite parce que le jury a regretté que nombre de candidats qui avaient multiplié les stages dans le service public en tiraient bien peu d'enseignements, ce qui

renforçait l'impression qu'ils étaient perçus comme des gages à donner plutôt que comme des expériences utiles.

A cet égard, des expériences comme magasinier ou comme vendeur sont parfois apparues comme plus formatrices et plus utiles.

La mise en situation

Les mises en situation semblent être devenues un passage obligé dans nombre de concours. Le jury a relevé qu'un quart d'heure consacré à une mise en situation est un temps trop long. Il a également noté que cet exercice semble être redouté par une majorité de candidats qui perdent une partie de leurs moyens à ce moment de l'épreuve.

Enfin, la préparation des candidats à cette épreuve a montré, dans certains cas, des manières stéréotypées d'aborder les sujets à traiter, qui pour efficaces qu'elles peuvent être, jusqu'à un certain point, stérilisent en partie l'exercice. On rappellera combien cette partie de l'entretien doit là encore pousser à réfléchir et proposer par soi-même au vu d'une situation donnée.

Les questions d'actualité

Le jury pensait que cette partie de l'entretien était la plus facile pour les candidats dans la mesure où une préparation sérieuse doit permettre d'assurer un temps d'échange de qualité avec le jury. Trop peu de candidats ont été performants pour trois raisons. La première, la plus étonnante, est due à un manque manifeste de travail de préparation de cette partie de l'entretien. Les lacunes, à propos de sujets simples, ont parfois été grandes. La deuxième tient à une approche souvent partielle de la question posée, n'ouvrant pas sur tous les enjeux possibles, ou encore limitée à une échelle de temps. La troisième résulte du fait que pour certains candidats, il importe de donner les réponses qu'ils croient être celles que voudrait entendre le jury. Il n'en est rien. Le jury n'attend pas des candidats qu'il partage ses idées, ce d'autant plus qu'il est constitué de cinq membres dont les opinions sont diverses, même si elles ont en commun le fait d'être fondées sur des connaissances et une capacité à réfléchir.

Concours interne

Membres du jury en appui à la troïka : Dominique MEDA et Bruno DUPUIS
Moyenne de l'épreuve : 11,49/20

Les membres du jury relèvent les points suivants :

- pour la partie présentation et parcours, des candidates et candidats manifestement bien préparés pour la plupart d'entre eux à quelques exceptions près mais presque trop formatés et lisses. De ce point de vue un temps un peu plus long consacré à cet échange avec les candidats et candidates permettrait d'approfondir certains points sur leur parcours et leur motivation.
- une partie d'épreuve de cas pratiques où les candidats et candidates restent très prudents dans des standards très conventionnels sans originalité et qui ne permet pas de les tester sur de nouvelles formes d'actions publiques certainement plus en mode projet par exemple.
- une proportion importante de candidates et candidats jeunes et ayant une faible expérience ;
- pour la partie actualités de l'entretien, une connaissance souvent peu approfondie des sujets sociaux, des corps intermédiaires, de leur rôle, de leur fonctionnement et de leur association aux politiques publiques. Cette partie mériterait d'être renforcée sur la façon de tester les connaissances et l'approche des candidats et candidates ;
- une connaissance limitée également, voir superficielle sur les sujets de transition écologique en termes de levier d'actions, et de transformation sur un plan concret. Peu d'originalité ou d'idée innovante en termes d'action publique. Ce thème mériterait également d'être renforcé sur des aspects très concrets.

Troisième concours

Membres du jury en appui à la troïka : Gwenaëlle d'ABOVILLE et Sébastien HOURSON
Moyenne de l'épreuve : 11,11/20

Le jury a apprécié le bon niveau des candidatures, le sérieux manifeste et l'engagement pour l'intérêt général qui s'est exprimé dans les échanges. À travers l'ensemble des entretiens, le jury s'est efforcé de créer un climat d'appréciation bienveillante et fut très sensible à la diversité des candidatures. Il considère que la vocation du troisième concours a été atteinte au regard de la présentation de ces différents parcours, issus de la sphère privée comme de la sphère publique, notamment du monde politique et syndical. Les degrés de préparation des candidats étaient néanmoins hétérogènes. Certains candidats ayant eu la possibilité de dédier un temps significatif à cette préparation ont abordé l'épreuve avec plus d'assurance.

L'épreuve d'entretien a révélé la pertinence de certaines candidatures qui se sont montrées insuffisamment préparées aux épreuves académiques. Le jury souhaite encourager ces candidats à poursuivre leur préparation et à représenter le concours.

Les trois temps de l'épreuve – présentation, mise en situation, questions d'actualité – soulignent des aspects distincts des qualités des candidats. Si la présentation est le plus souvent bien calibrée, certains candidats ont pu rattraper une mise en situation difficile par de bonnes prestations aux questions d'actualité ou inversement.

Dans le premier temps de présentation, la différence entre les candidatures a joué sur la capacité du jury à bien comprendre les motifs du candidat à présenter le concours d'entrée à l'ENA et son engagement à servir l'intérêt général. D'une part, il n'a pas toujours été aisé de retracer le fil du parcours et les raisons de la réorientation entreprise. Saisir la motivation réelle du candidat est pourtant déterminant pour l'appréciation du jury. D'autre part, la capacité des candidats à valoriser leurs compétences acquises était hétérogène. Certains candidats savaient montrer comment leurs parcours dans la sphère privée ou publique pouvaient être mis au service de l'Etat. D'autres peinaient à expliciter ce transfert possible.

Le deuxième temps de « mise en situation » est apparu le plus risqué pour les candidats. L'épreuve de mise en situation permet de saisir quelque chose des méthodes de travail du candidat. Le jury cherche à vérifier dans le raisonnement du candidat sa capacité à travailler avec d'autres, à agir dans un collectif d'acteurs, notamment en lien avec les acteurs des territoires. Le jury préconise aux candidats de se familiariser avec les procédures administratives et d'approfondir la compréhension des collaborations entre services de l'Etat, administrations déconcentrées et collectivités territoriales. La propension à décider de manière éclairée en suivant un processus suffisamment explicité et rigoureux, tout en intégrant les différentes circonstances au fur et à mesure, fut très valorisée.

Le troisième temps, consacré aux questions d'actualité, a permis à certaines candidatures de se rattraper après une mise en situation difficile en faisant valoir des éléments de culture générale. Toutefois, cette partie de l'entretien n'est pas une épreuve de connaissance pure. Le jury attend du candidat une sensibilité et une curiosité à l'égard de l'actualité contemporaine. De ce point de vue, il est regrettable de noter que certaines connaissances fondamentales ne sont maîtrisées que très approximativement (taux de chômage, éléments de la réforme des retraites, contenu des propositions de la convention citoyenne sur le climat...). Pour préparer le concours, une lecture plus régulière de la presse nationale n'aurait pas nui.

Enfin, considérant l'équilibre général de l'épreuve, le jury estime que le premier temps de l'entretien dévolu à la présentation et au parcours apparaît un peu court pour permettre, dans l'échange, de révéler tout à fait les capacités des candidats mais surtout leurs motivations à servir l'Etat.

Epreuve collective d'interaction

Concours externe et/ou 2^{ème} concours externe

Membres du jury : Pascale FLAMANT, Didier LUTSEN et Isabelle ROUSSEL

Moyenne de l'épreuve : 11,25/20

Le jury de l'épreuve collective d'interaction a entendu 108 candidats admissibles à l'oral des deux concours externes d'entrée à l'ENA 2021. Chaque candidat, au cours d'une même demi-journée, a été placé successivement dans trois situations : exposant (proposer un point de vue sur un sujet tiré au sort), répondant (engager une discussion et débattre avec l'exposant) et observateur (analyser l'échange) – ce qui permet aux membres du jury d'apprécier ses qualités intellectuelles, personnelles et relationnelles dans des situations de relations à autrui. Le comportement des candidats dans chacun des trois rôles est à cet égard éclairant pour le jury sur leurs capacités futures à s'intégrer dans une équipe et à exercer des fonctions de management.

Les notes attribuées aux candidats à l'issue de ces épreuves varient de 4 à 18.

À l'issue de ces épreuves, les observations du jury sont les suivantes.

Dans l'ensemble, les candidats ont compris le sens de l'épreuve et ce qu'il en est attendu. À de rares exceptions près, ils n'ont pas perdu leurs moyens et aussi bien l'exposé initial que le rôle d'observateur sont maîtrisés, tant sur la forme que sur le fond, par la plupart des candidats. Mais ce qui, cette année encore, a frappé le jury, c'est avant tout la difficulté des candidats à être directs et naturels, à s'appuyer sur des exemples tirés de leur expérience personnelle pour illustrer leur propos. Par ailleurs, au moment de l'interaction entre le répondant et l'exposant, on assiste trop souvent à un faux dialogue, avec des positions de départ antagonistes, qui évolue artificiellement pour se terminer dans un consensus très factice. Le jury n'attend pourtant pas en tant que tel un consensus à tout prix, mais que les candidats s'engagent véritablement dans l'échange, qu'ils soient « eux-mêmes », sachent faire preuve d'attention à leur interlocuteur et de sincérité dans l'expression de leur point de vue. C'est en effet par leur écoute et leur capacité de dialogue que se distinguent véritablement les bons candidats qui sont à la fois clairs, réactifs et capables de prendre leurs interlocuteurs en compte.

Les meilleurs candidats -et certains ont été excellents- (note égale ou supérieure à 14) sont ainsi ceux qui, à l'aise et maîtrisant leur anxiété, ont su bâtir, à partir d'un sujet tiré au sort, une argumentation cohérente et illustrée d'exemples pertinents, tout en démontrant de réelles qualités d'écoute ainsi qu'une capacité à tenir compte de l'autre pour faire progresser le débat à deux. Ils ont également montré de la finesse dans leur analyse comme observateur et de la réactivité comme répondant. Ils se révèlent ainsi capables d'interroger le sujet, de prendre de la distance et surtout de s'engager. Une de leurs caractéristiques est- en règle générale- d'avoir été convaincants dans les trois rôles et d'avoir su illustrer concrètement leurs propos, notamment en s'appuyant sur leur expérience personnelle et professionnelle.

Les candidats les moins bons (note inférieure à 10) - au-delà de leur difficulté à maîtriser ou à prendre du recul par rapport au sujet tiré au sort et, dans certains cas, à surmonter leur stress - ont eu des difficultés à questionner le sujet, à interagir avec leur interlocuteur et à analyser les débats avec pertinence. Ils ont souvent mal abordé le sujet, n'ont pas su l'élargir ; ils n'ont surtout pas su écouter et argumenter dans leur rôle de répondant et ont manqué de capacité d'analyse comme observateur. La plupart d'entre eux ont été insuffisants dans les trois rôles. Les notes les plus basses sanctionnent un comportement totalement inapproprié dans l'écoute et l'interaction.

Quant aux candidats qui ont eu une note entre 10 et 13, leur compréhension et leur engagement dans l'épreuve sont globalement convenables, voire très convenables. Mais, dans la plupart des cas, ils ne sont pas suffisamment appropriés les trois rôles, ou n'ont pas été convaincants dans l'un des trois, ce qui a pu porter préjudice à leur note globale.

Pour l'avenir, les membres du jury conseillent aux futurs candidats :

- avant tout d'être eux-mêmes, naturels et spontanés; l'épreuve n'est en aucun cas un concours d'éloquence ;
- d'éviter un trop grand formalisme dans le dialogue et de renoncer aux termes et formules galvaudés (« faire société » ; « faire sens » ; exprimer un « dissensus »...), de ne pas abuser des faux consensus (« ce que vous dites est très riche, très intéressant...», quand le candidat n'est à l'évidence pas convaincu), d'éviter les conclusions factices ;
- d'avancer ensemble dans le débat avec naturel, de convaincre et de se laisser convaincre en sachant prendre en compte les arguments de l'autre, mais aussi d'exprimer s'il y a lieu clairement son désaccord, et pas seulement en début d'échange ;
- de ne pas assimiler le rôle de répondant à celui d'un jury qui pose des questions et dont le rôle serait de mettre en difficulté l'exposant ; il s'agit d'un dialogue et en aucun cas d'un interrogatoire ;
- de ne pas se contenter, dans l'observation, de résumer l'échange mais bien d'analyser les interactions que le candidat a pu constater en faisant preuve d'esprit critique, tout en gardant une forme de bienveillance ;
- de faire l'effort de mettre leur stress à distance car il peut nuire à la spontanéité et faire perdre les moyens à des candidats dont certains ont fait montre, par ailleurs, de leurs qualités d'argumentation et d'analyse ;
- de ne pas hésiter à interroger le sujet, à prendre du recul, à l'élargir si cela est nécessaire, sans tomber pour autant dans des digressions hors sujet (par exemple élargir aux politiques publiques ou au rôle de l'Etat de manière systématique et inopportune) ;
- de porter la contradiction lorsqu'elle est nécessaire sans agressivité mais aussi sans complaisance ;
- surtout, enfin, de faire preuve, dans les trois rôles, d'écoute, d'engagement, de courage et de force de conviction.

Concours interne

Membres du jury : Nicolas FIEULAINÉ, Yannick IMBERT et Isabelle ROUSSEL
Moyenne de l'épreuve : 10,84/20

Le jury de l'épreuve collective d'interaction a entendu 69 candidats admissibles. Chaque candidat, au cours d'une même demi-journée, a été placé successivement dans trois situations : exposant (proposer un point de vue sur un sujet tiré au sort), répondant (engager une discussion et débattre avec l'exposant) et observateur (analyser l'échange) – ce qui permet aux membres du jury d'apprécier ses qualités intellectuelles, personnelles et relationnelles dans des situations de relations à autrui. Le comportement des candidats dans chacun des trois rôles est à cet égard éclairant pour le jury sur leurs capacités futures à s'intégrer dans une équipe et à exercer des fonctions de management.

Les notes attribuées aux candidats à l'issue de ces épreuves varient de 5 à 16.

À l'issue de ces épreuves, les observations du jury sont les suivantes.

Il est visible que les candidats se sont préparés à l'épreuve et en connaissent les règles sur le plan théorique. Aucun candidat n'a perdu ses moyens et, dans l'ensemble, aussi bien l'exposé initial que le rôle d'observateur sont de mieux en mieux maîtrisés, tant sur la forme que sur le fond. En revanche, c'est dans l'écoute et le dialogue que les prestations sont les plus inégales, laissant penser que beaucoup n'ont pas compris le vrai sens de l'épreuve qui est d'apprécier les qualités humaines des candidats et leur aptitude à prendre leurs interlocuteurs en compte dans un exercice de vrai dialogue.

Ce qui a d'abord frappé le jury est la difficulté des candidats à oser être eux-mêmes et à exprimer leur opinion, beaucoup trop se réfugiant dans un faux consensus et des phrases toutes faites (« je suis d'accord avec vous » ; « vos observations sont extrêmement intéressantes ») au lieu d'exprimer réellement ce qu'ils pensent. Le jury n'attend pas en tant que tel un consensus à tout prix, mais que les candidats s'engagent véritablement dans l'échange, qu'ils soient « eux-mêmes », sachent faire preuve d'attention à leur interlocuteur et de sincérité dans l'expression de leur point de vue. Il est par ailleurs très étonnant, pour des candidats au concours interne disposant donc nécessairement d'une expérience professionnelle dans le secteur public, qu'aucun -ou presque- n'ait fait référence à cette expérience, pour illustrer et enrichir un propos qui trop souvent est resté désincarné.

Les meilleurs candidats (note égale ou supérieure à 14) sont ceux qui, à l'aise et maîtrisant leur anxiété, ont su bâtir, à partir d'un sujet tiré au sort, une argumentation cohérente et illustrée d'exemples pertinents, tout en démontrant de réelles qualités d'écoute ainsi qu'une capacité à tenir compte de l'autre pour faire progresser le débat. Ils ont également montré de la finesse dans leur analyse comme observateur et de la réactivité comme répondant. Ce sont eux qui savent interroger le sujet, prendre de la distance et surtout s'engager. Une de leurs caractéristiques est- en règle générale- d'avoir été convaincants dans les trois rôles.

Les candidats les moins bons (note inférieure à 10), au-delà de leur difficulté à maîtriser ou à prendre du recul par rapport au sujet tiré au sort, ont fait montre de leurs difficultés à

questionner le sujet, à interagir avec leur interlocuteur et à analyser les débats avec pertinence. Ils ont souvent mal abordé le sujet, n'ont pas su l'élargir, n'ont pas su argumenter dans leur rôle de répondant et ont manqué de capacité d'analyse comme observateur. La plupart ont été insuffisants dans les trois rôles.

Quant aux candidats, qui ont eu une note entre 10 et 13, leur compréhension et leur engagement dans l'épreuve sont globalement convenables. Mais, dans la plupart des cas, ils ne sont pas suffisamment appropriés les trois rôles, ou n'ont pas été convaincants dans l'un des trois rôles, ce qui a pu porter préjudice à leur note globale.

Pour l'avenir, les membres du jury conseillent aux futurs candidats de :

- avant tout d'être eux-mêmes, naturels et spontanés ; l'épreuve est en aucun cas un concours d'éloquence ;
- d'éviter un trop grand formalisme dans le dialogue et de renoncer aux termes et formules galvaudés (« faire société » ; « faire sens »...), de ne pas abuser des faux consensus (« ce que vous dites est très riche, très intéressant...») quand le candidat n'est à l'évidence pas convaincu, d'éviter les conclusions factices ;
- d'avancer ensemble dans le débat avec naturel, de convaincre et de se laisser convaincre en sachant prendre en compte les arguments de l'autre, mais aussi d'exprimer s'il y a lieu clairement son désaccord ;
- de ne pas assimiler le rôle de répondant à celui d'un jury qui pose des questions et dont le rôle serait de mettre en difficulté l'exposant ; il s'agit d'un dialogue et en aucun cas d'un interrogatoire ;
- de ne pas se contenter, dans l'observation, de résumer l'échange mais bien d'analyser les interactions qu'il a pu constater en faisant preuve d'esprit critique, tout en se gardant de toute forme d'agressivité ;
- de faire l'effort de mettre leur stress à distance car il peut nuire à la spontanéité et faire perdre les moyens à des candidats qui ont pu faire montre, par ailleurs, de leurs qualités d'argumentation et d'analyse ;
- de ne pas hésiter à interroger le sujet, à prendre du recul, à l'élargir si cela est nécessaire sans tomber pour autant dans des digressions hors sujet (par exemple élargir aux politiques publiques ou au rôle de l'État de manière systématique et inopportune) ;
- de porter la contradiction lorsqu'elle est nécessaire ;
- surtout, enfin, de faire preuve, dans les trois rôles, d'écoute, d'engagement, de courage et de force de conviction.

Troisième concours

Membres du jury : Thierry PAULMIER, Isabelle PORRO et Isabelle ROUSSEL
Moyenne de l'épreuve : 12,68/20

Le jury de l'épreuve collective d'interaction a entendu 22 candidats admissibles. Chaque candidat, au cours d'une même demi-journée, a été placé successivement dans trois situations : exposant (proposer un point de vue sur un sujet tiré au sort), répondant (engager une discussion et débattre avec l'exposant) et observateur (analyser l'échange) – ce qui permet aux membres du jury d'apprécier ses qualités intellectuelles, personnelles et relationnelles dans des situations de relations à autrui. Le comportement des candidats dans chacun des trois rôles est à cet égard éclairant pour le jury sur leurs capacités futures à s'intégrer dans une équipe et à exercer des fonctions de management.

Les notes attribuées aux candidats à l'issue de ces épreuves varient de 7 à 17.

À l'issue de ces épreuves, les observations du jury sont les suivantes.

Dans l'ensemble, les attendus de l'épreuve sont bien maîtrisés et les candidats de ce troisième concours sont à l'aise, naturels, laissant penser qu'ils ont compris le sens de l'épreuve et ce qu'il en est attendu. À de rares exceptions près, les candidats n'ont pas perdu leurs moyens et, dans l'ensemble, aussi bien l'exposé initial que le rôle d'observateur sont bien maîtrisés, tant sur la forme que sur le fond. En revanche, c'est dans l'écoute et le dialogue que se distinguent véritablement les bons candidats qui sont à la fois clairs, réactifs et capables de prendre leurs interlocuteurs en compte dans un exercice de vrai dialogue.

Les meilleurs candidats (note égale ou supérieure à 14) sont ceux qui, à l'aise et maîtrisant leur anxiété, ont su bâtir, à partir d'un sujet tiré au sort, une argumentation cohérente et illustrée d'exemples pertinents, tout en démontrant de réelles qualités d'écoute ainsi qu'une capacité à tenir compte de l'autre pour faire progresser le débat. Ils ont également montré de la finesse dans leur analyse comme observateur et de la réactivité comme répondant. Ce sont eux qui savent interroger le sujet, prendre de la distance et surtout s'engager. Une de leurs caractéristiques est- en règle générale- d'avoir été convaincants dans les trois rôles et d'avoir su illustrer concrètement leurs propos en s'appuyant sur leur expérience personnelle et professionnelle.

Les candidats les moins bons (4 ont eu une note inférieure à 10), au-delà de leur difficulté à maîtriser ou à prendre du recul par rapport au sujet tiré au sort et-dans certains cas- à surmonter leur stress, ont eu des difficultés à questionner le sujet, à interagir avec autrui et à analyser les débats avec pertinence. Ils ont souvent mal abordé le sujet, n'ont pas su l'élargir, n'ont pas su argumenter dans leur rôle de répondant et ont manqué de capacité d'analyse comme observateur. La plupart ont été insuffisants dans les trois rôles.

Quant aux candidats, qui ont eu une note entre 10 et 13,5, leur compréhension et leur engagement dans l'épreuve sont globalement convenables. Mais, dans la plupart des cas, ils ne sont pas suffisamment appropriés les trois rôles, ou n'ont pas été convaincants dans l'un des trois rôles, ce qui a pu porter préjudice à leur note globale.

Pour l'avenir, les membres du jury conseillent aux futurs candidats de :

- avant tout d'être eux-mêmes, naturels et spontanés ; l'épreuve est en aucun cas un concours d'éloquence ;
- d'éviter un trop grand formalisme dans le dialogue et de renoncer aux termes et formules galvaudés (« faire société » ; « faire sens » ...), de ne pas abuser des faux consensus (« ce que vous dites est très riche, très intéressant..., quand le candidat n'est à l'évidence pas convaincu), d'éviter les conclusions factices ;
- d'avancer ensemble dans le débat avec naturel, de convaincre et de se laisser convaincre en sachant prendre en compte les arguments de l'autre, mais aussi d'exprimer s'il y a lieu clairement son désaccord ;
- de ne pas assimiler le rôle de répondant à celui d'un jury qui pose des questions et dont le rôle serait de mettre en difficulté l'exposant ; il s'agit d'un dialogue et en aucun cas d'un interrogatoire ;
- de ne pas se contenter, dans l'observation, de résumer l'échange mais bien d'analyser les interactions qu'il a pu constater en faisant preuve d'esprit critique, sans pour autant être agressif ;
- de faire l'effort de mettre leur stress à distance car il peut nuire à la spontanéité et faire perdre les moyens à des candidats qui ont pu faire montre, par ailleurs, de leurs qualités d'argumentation et d'analyse ;
- de ne pas hésiter à interroger le sujet, à prendre du recul, à l'élargir si cela est nécessaire ;
- de porter la contradiction lorsqu'elle est nécessaire ;
- surtout, enfin, de faire preuve, dans les trois rôles, d'écoute, d'engagement, de courage et de force de conviction.

Concours externe spécial réservé aux titulaires d'un doctorat

ADMISSIBILITE

Epreuve écrite

Membres du jury : Luc CHOUCHKAIEFF, Anne GALY, et Marc GILBERTAS

Moyenne de l'épreuve : 10,58/20

L'épreuve de rédaction portait sur l'antibiorésistance en lien avec l'alimentation. Il s'agit d'une problématique complexe tant sur ses aspects sanitaires, économiques, sociétaux que sur les enjeux ministériels et l'importance de la composante recherche et innovation. L'épreuve a duré cinq heures et les candidats disposaient d'un dossier de vingt-cinq pages comprenant divers extraits de rapports ou publications.

Ce sujet a été choisi car il permettait de tester la capacité de compréhension technique des candidats et leurs aptitudes à intégrer un ensemble très riche d'informations scientifiques, économiques, sociétales et administratives. Le sujet permettait également d'éprouver leurs capacités analytiques et logiques pour établir, notamment, les liens de causalité entre antibiorésistance et des aspects sanitaires, alimentaires et environnementaux. Enfin, le sujet permettait de révéler l'aptitude à communiquer la synthèse des informations dans une démarche de clarté, de priorisation des perspectives imaginables et d'opportunités politiques.

La grille de correction comprenait ainsi trois grands volets : la compréhension technique du sujet, la capacité analytique et la forme de la note. Les critères de notation utilisés ont ainsi porté sur une liste des points à traiter (état des lieux multisectoriel, liens de causalité, cadre d'action des pouvoirs publics, enjeux ministériels, impacts sociologiques et économiques, propositions de sujets de recherches, modalités possibles de financement de l'innovation). Les critères de notation ont également valorisé la hauteur de vue de la copie, tant contextuelle que stratégique ou rédactionnelle, la capacité du candidat à utiliser ses connaissances, l'enchaînement logique des arguments, l'aspect convaincant de la proposition en situation réelle. Enfin, la clarté, la concision et la précision du texte, notamment l'utilisation de schémas ont été pris en compte dans la notation.

Les meilleures copies ont été celles permettant à un décideur non scientifique, de comprendre facilement les enjeux de la problématique dans leur globalité interministérielle, mettant en valeur des données fiables et pertinentes, et proposant des actions concrètes et réalistes. Les copies devaient également intégrer le temps politique différent du temps scientifique, et les modalités de financement des projets par une mutualisation des offres existantes ou à créer. La dernière partie de la note, plus projective et nécessitant la description d'un cadre d'action des différents acteurs concernés, s'est avérée la plus discriminante : si les aspects de restitution et d'organisation de la problématique ont généralement été correctement traités, la qualité et la crédibilité des propositions d'action ont montré une dispersion nettement plus marquée.

Les moins bonnes copies sont principalement celles où la capacité analytique n'a pas été suffisante, que ce soit dans la hauteur de vue, l'apport de connaissances propres, le caractère non convaincant de la note ou la manque de créativité. Si la plupart des candidats ont eu une

bonne compréhension technique du sujet celle-ci était parfois trop longuement détaillée et la copie s'en est retrouvée déséquilibrée. Le lien n'a pas toujours été fait entre l'antibiorésistance provenant de l'utilisation de quantités massives d'antibiotiques et l'élevage pour une alimentation carnée. Les candidats ont souvent traité les aspects socio-économiques mais ont insuffisamment abordé le caractère interministériel et les modalités possibles de financements. Les cinq heures d'épreuve n'ont pas été suffisantes pour un certain nombre de candidats qui n'ont pas pu finaliser leur copie.

ADMISSION

Entretien

Membres du jury en appui à la troïka : Anne GALY et Jean-Charles JOBART
Moyenne de l'épreuve : 11,12/20

L'épreuve d'entretien se composait de quatre parties.

La première partie d'une durée de 20 mn portait sur le parcours professionnel du candidat et avait pour objet de s'assurer de sa motivation et de la cohérence de son projet ainsi que de sa capacité à réussir dans la haute fonction publique administrative. La plupart des candidats ont ainsi décrit leurs parcours universitaires et professionnels, les compétences acquises lors de ceux-ci et enfin leurs motivations à rejoindre l'ENA ainsi que leurs projets de carrière. Le jury a ainsi pu apprécier la sincérité et la très grande diversité des profils des candidats admis à passer l'oral de ce concours externe spécial, certains ayant des parcours d'historien, de juriste, de spécialiste des relations internationales, d'économiste, de sociologue, de politiste, de spécialiste de philosophie, de littérature ou de gestion forestière. Certains candidats ont pu, dès cette présentation, démontrer leurs valeurs éthiques et leur implication au service de l'intérêt collectif.

Les seconde et troisième parties, d'une durée de 25 mn, étaient constituées de deux mises en situation, la première portant sur le domaine de l'enseignement supérieur et de la recherche, en principe familier aux candidats, et la seconde sur une situation d'administration générale à laquelle peut être confronté un élève à sa sortie de l'INSP. Ces deux exercices avaient pour but de permettre au candidat de montrer sa capacité d'analyse des problèmes qui lui sont soumis, et de synthèse pour proposer des solutions fondées sur ses connaissances, son expérience et son bon sens. Le jury a parfois relevé une méconnaissance des réalités administratives, une certaine crainte à la prise de décision ou, à l'inverse, une précipitation à l'action mais également, chez les meilleurs candidats, une prise en compte de la complexité des enjeux, de l'environnement administratif, des appuis ou résistances chez les parties prenantes, un souci d'efficacité et d'humanité.

La quatrième partie de l'entretien, consacrée à des questions d'actualité pendant 15 mn, avait moins pour objet d'apprécier la culture générale du candidat que son ouverture d'esprit, l'attention portée aux évolutions du monde et, surtout, sa capacité à développer des idées

intéressantes et étayées sur des sujets qu'éventuellement il découvrirait. Les candidats ont été interrogés en moyenne sur cinq questions relevant tant de l'économie, du social, de la santé publique, que des institutions, des relations internationales ou de l'environnement. Si certains candidats ont démontré une vaste culture, le jury a parfois déploré des réponses courtes et fermées assénées presque sans argumentation.

De façon générale, ont été valorisés les candidats ayant fait preuve de personnalité, ayant su faire valoir leurs positions avec clarté et conviction, ayant démontré leur esprit critique et leurs valeurs républicaines ainsi que leur capacité à appréhender rapidement et finement une situation complexe. A l'unanimité du jury, quatre candidats se sont particulièrement démarqués, tant par leurs qualités intellectuelles qu'humaines.

Epreuve orale en langue anglaise

Membres du jury : Daivy BABEL et Claire JUNET-ARENES
Moyenne de l'épreuve : 12,32/20

Débit, cohérence, recontextualisation et correction linguistique sont autant d'éléments qui d'emblée frappent l'esprit du jury. Ceux-ci ont donc pu, bien maîtrisés, mener à d'excellentes prestations. L'hétérogénéité des résultats constatée l'année passée ne s'est pas résorbée, le jury a dû avoir recours à la quasi-totalité de l'éventail des notes à sa disposition pour mettre en œuvre l'évaluation chiffrée de la qualité des entretiens successifs.

Soulignons que les remarques du jury des années précédentes s'appliquent dans toute leur étendue, quelle que soit la spécialité retenue pour une année donnée. Ainsi, en 2021, la spécialité "Sciences de la vie" ne dérogeait pas à la règle, et les meilleurs candidats ont su tirer parti de toutes les observations formulées par le jury l'année dernière à propos du concours ouvert dans la spécialité "Sciences humaines et sociales", ainsi que celles antérieures d'une année quant à la spécialité "Sciences de la matière et de l'ingénieur" choisie en 2019.

Les candidats au concours de l'INSP en 2022 sont donc invité.es en premier lieu à prendre connaissance avec soin des rapports du jury de ces dernières années, tout en comparant avec les attentes et conclusions du jury qui concernent les autres catégories du concours externe de l'ENA.

Le socle premier sur lequel s'appuie une bonne prestation reste la capacité à communiquer en anglais sur les sujets proposés et dans les domaines abordés. Un travail foncier de maîtrise graduellement affinée des principaux domaines linguistiques constitue donc le prérequis nécessaire à une conversation de qualité avec le jury. Ce travail foncier est donc indispensable, autant que productif, dans le domaine du vocabulaire général comme du vocabulaire spécialisé relatif à l'actualité européenne et internationale, dans le domaine de la grammaire, et enfin dans celui de la prononciation. Le triptyque vocabulaire, grammaire et prononciation forme le sésame qui autorise les candidats à fournir et étayer leurs analyses du texte et à enrichir l'échange avec le jury. Ce triptyque mérite donc de lui consentir des efforts renouvelés et soutenus tout au long de la période préparatoire.

L'autre volet de cette préparation concerne donc la capacité à saisir les enjeux à l'écrit ou à l'oral, à prendre du recul sur les problématiques, et à argumenter en recontextualisant. Il s'agit ici grâce à des lectures et écoutes réellement régulières (The New York Times, The Guardian, the Economist ; NPR, the BBC ... - en incluant un travail de recul sur la ligne éditoriale) de confronter des points de vue culturellement différents voire contradictoires, dans leur contexte propre, pour être capable de se forger une opinion et de nuancer celle-ci, en étant également sensibles aux contre-arguments. Cette activité régulière nourrit naturellement les exemples et illustrations indispensables pour étoffer un propos analytique clair et convaincant. L'analyse - fouillée - d'un enjeu consiste à mettre en lumière la complexité de points de vue contextualisés.

Dans sa description, cette épreuve orale en langue anglaise comprend "la lecture d'un extrait et le commentaire d'un texte de 600 mots environ ayant pour sujet l'actualité européenne et internationale suivis d'une conversation avec le jury."

Les échanges avec le jury et textes soumis à l'analyse ont pu cette année être relatifs aux enjeux internes et externes de l'Europe et de l'Union européenne (de la parité dans la composition de la Commission européenne, au Brexit - les droits de l'homme, la primauté du droit européen ou l'état de droit dans un contexte de populisme en sont quelques exemples supplémentaires). Sur le plan mondial, les enjeux soulevés par l'actualité en Afghanistan bien sûr, mais également la Chine ou la Russie en relation avec le reste du monde dans un contexte de menaces démocratiques, les sexismes, les homophobies ou encore les racismes ont fourni du grain à moudre aux échanges, comme l'ont également fait les GAFAM, les vaccins, le Covid-19, l'environnement, Greta Thunberg, les remarques discriminatoires des jeux olympiques de Tokyo etc.

Il reste à rappeler de nouveau que les candidats doivent bannir l'utilisation de vocabulaire français (et non-anglais) lors de l'épreuve. Tenir une conversation dans la langue anglaise en milieu professionnel consiste précisément à parvenir à communiquer son analyse, malgré certaines limites linguistiques, à de futur (e)s interlocutrices ou -teurs non-francophones, et à saisir la leur.

Les horizons divers dont proviennent les candidats au concours externe spécial docteurs contribuent à l'enrichissement du recrutement par la diversité, le jury s'en félicite, en particulier car cet enrichissement s'allie à l'exigence de rigueur et de professionnalisme naturellement présente dans cette épreuve orale en langue anglaise.

Une dernière fois, nous invitons enfin vivement et tout uniment, les futurs candidats à l'INSP à se pencher, dans le détail, sur plusieurs rapports du jury d'anglais des années précédentes, y compris dans les autres catégories (externes, internes etc.) du concours, et, partant, à s'atteler aux ouvrages linguistiques de référence (en matière de grammaire et de syntaxe, d'accent et de prononciation, de faux-amis, de vocabulaire, de verbes irréguliers etc.), indubitablement.